



Caisse
d'Épargne
Écureuil

L'Ami Financier

TOPO

**CENTRE
INFORMATION JEUNESSE
DE FRANCHE-COMTÉ**

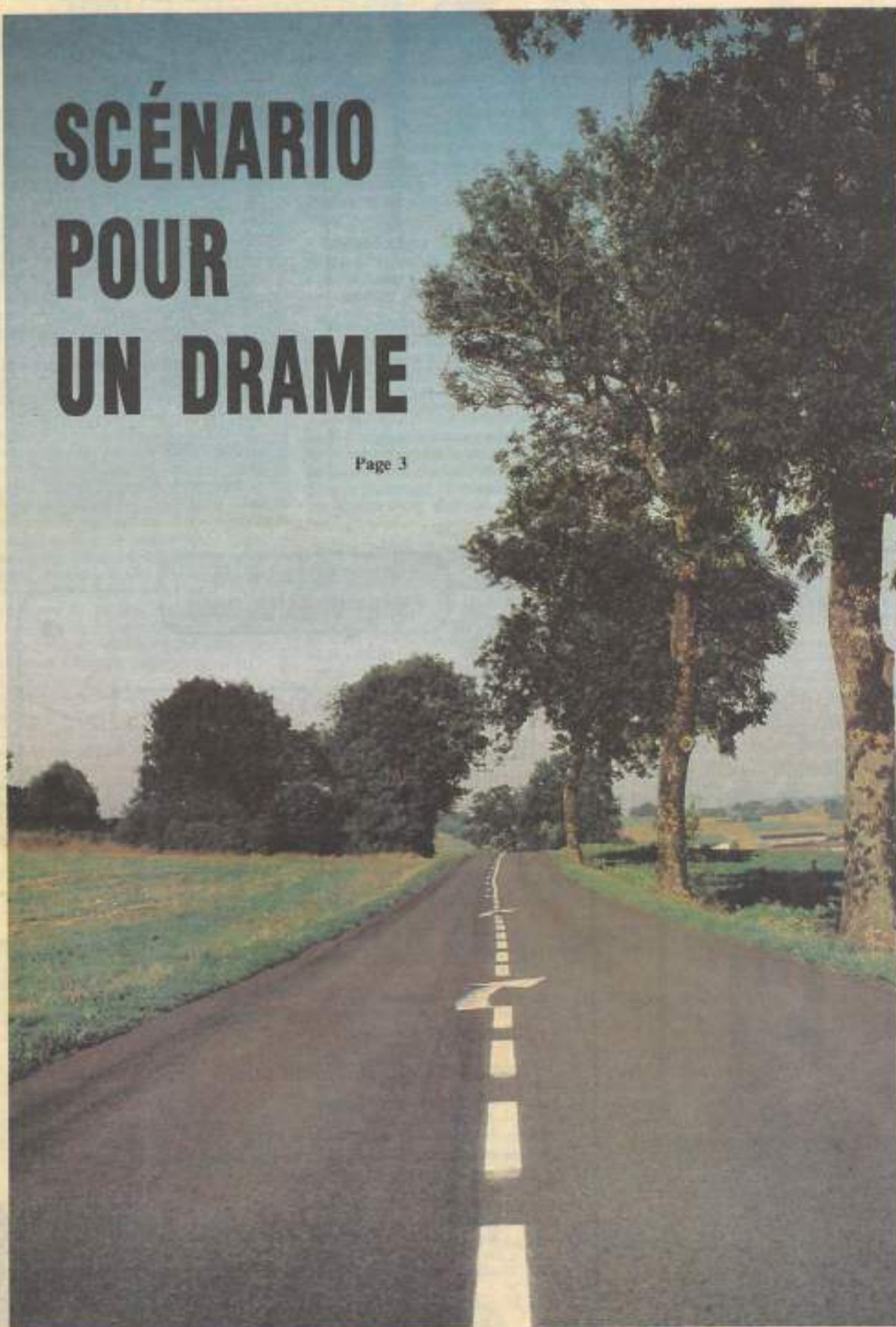
L'EST RÉPUBLICAIN

OCTOBRE 91
N° 18

MÉTIER, LOISIRS, LOGEMENTS, ANNONCES, INFOS...

SCÉNARIO POUR UN DRAME

Page 3



JEUNESSE ET SPORTS



MÉTIER

TRANSPORTS

Un secteur encore croissant et en pleine mutation pour une palette d'activités très diversifiées.

Page 11

CULTURE

SPECTACLE

TOPO vous livre en 3 pages les grands rendez-vous d'octobre, novembre.

Page 16

RÉGION

LYCÉES

Tout savoir sur les délégués... la réponse à vos questions.

Page 20

SANTÉ

ALCOOL

Volant et sorties nocturnes, trois ingrédients explosifs! Le point de vue de la Mutualité.

Page 9

FAMILLE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Michel Bretagnol, président de l'Association des familles, victimes des accidents de la circulation, répond à l'URAF.

Page 8

Supplément de L'Est Républicain
du 15 octobre 1991

Violente Amérique douce France ?

Selon le sénateur américain Joseph Biden, l'année 1991 devrait atteindre un « record de carnage » aux États-Unis. Le pays comptabiliserait près de 24.000 meurtres, soit près d'un Américain sur 10.000 serait assassiné dans l'année. On peut dire avec certitude que près de 200.000 Américains ont perdu la vie en dix ans par agression criminelle. Un nombre cinq fois plus élevé que celui des Américains tués pendant toute la guerre du Vietnam.

Cette réalité est désormais connue de très nombreux Français, même si les chiffres ne sont pas connus en détail.

L'Amérique est violente, dangereuse. On en connaît les raisons : libre accès aux armes, y compris à certaines armes de guerre, drogue... Tout ceci est bien sûr vrai et n'apparaît pas comme très réjouissant. Ce qui est moins connu, c'est

que la France n'est pas moins criminogène, si on rapporte les chiffres à la taille des populations. Différence de civilisation tout de même : on tue aussi dans l'acceptation générale, mais on tue « propre ».

C'est un accident. Pas besoin d'un fusil d'assaut comme dans le Bronx, prendre sa voiture suffit. Une guerre civile légalisée et acceptée par tous. Dix mille cinq cents morts par an, 250.000 blessés dont 60.000 gravement. Presque le taux le plus fort du monde.

Qu'en coûte-t-il de tuer un citoyen innocent ou sa famille ? Suspension de permis, amende, peine de prison avec sursis, relaxe pure et simple.

Violente Amérique, douce France. Chacun voit toujours midi à sa porte.

TOPO



Brèves

La rue... on partage

Pour une ville plus sûre et plus agréable à vivre : participez au concours « la rue... on partage ».

Si votre projet est retenu qu'il s'agisse d'aménager la sortie d'une école, d'un carrefour ou d'une rue dangereuse, une aide financière de 10.000 F vous permettra de faire appel à des professionnels en matière d'urbanisme et de donner ainsi le jour à votre projet.

Ce concours est ouvert aux classes de collège, aux conseils municipaux de jeunes et également à toute association. Date limite d'envoi des dossiers : le 15 janvier 1992.

Adresse : secrétariat du concours - rue de l'Avenir - 18, rue de Varenne, 75007 Paris.

Infos prévention

La prévention routière a mis en place deux services minitel pour vous aider à mieux circuler.

36.15 ITI : pour préparer son itinéraire à travers l'Europe.

36.15 LAPR : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur votre véhicule, les actions de la prévention routière, l'actualité en matière de sécurité routière et le flash info sur votre département.

« Le hasard n'est que la mesure de notre ignorance et les phénomènes sorciers sont par définition ceux dont nous ignorons les lois ».

Henri Poincaré.

Abonnement

Vous n'habitez pas dans une ville dans laquelle TOPO est distribué. Vous pouvez recourir à l'abonnement. Pour 50 F, en chèque à l'ordre du CIJ pour les frais d'envoi, les dix numéros de TOPO vous seront acheminés par la Poste.

3.4.5 CIJ

Centre Information Jeunesse de Franche-Comté
27, rue de la République
25000 Besançon (tel. 81.83.20.40).

Bureau d'information jeunesse syndicat d'initiative
1, rue Mouhot
25200 Montbéliard (tel. 81.94.45.60).

Belfort information jeunesse
passage de France
90000 Belfort (tel. 84.28.55.00).

Centre Information Jeunesse
15, avenue Thuret
39000 Lons-le-Saunier (tel. 84.35.27.27).

Centre Information Jeunesse
38, rue Paul Morel
70000 Vesoul (tel. 84.75.44.00).

Au Centre Information Jeunesse de Franche-Comté, près de 1.000 dossiers documentaires en libre accès. Le CIJ est ouvert six jours sur sept, toute l'année.

Jeunesse et Sports et le Centre régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté

Le Centre Information Jeunesse de Franche-Comté est une création du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports avec le concours très actif du Conseil régional, du Conseil général du Doubs et de la ville de Besançon.



JEUNESSE ET SPORTS

TOPO

Supplément mensuel coproduit par le Centre information jeunesse de Franche-Comté et L'Est Républicain (en collaboration avec TOPO Bretagne).

Directeur délégué de la publication Philippe RENAHY

Rédactrice en chef Claire BOISSON

Secrétaire de rédaction Vincent GENET

Photos dossier : Ecolauto Codoroute

Régie publicitaire L'EST

Imprimerie : L'Est Républicain 54180 Houdemont

Dépôt légal : OCTOBRE 91

Adresse : TOPO-CIJ, 27, rue de la République, 25000 Besançon, tél. 81.83.20.40

Télématique : 36.15 IJ

Dans le cadre de
L'AIRE URBAINE 2000

URGENT

OREA FORMATION SERVICE

Etablissement privé de formation continue, débute au mois d'octobre 1991

un CYCLE DE FORMATION DE 2 ANS

conduisant au niveau BTS (BAC + 2)

SECRETAIRE EUROPEENNE

Bureautique, gestion de commerce extérieur, langues étrangères)

CONDITIONS D'ADMISSION :

— Niveau baccalauréat

— Bonnes connaissances en anglais

Couverture sociale assurée par l'Etat dans le cadre du livre IX du Code du travail

5 PLACES DISPONIBLES

Pour tout renseignement, s'adresser rapidement à

OREA Formation Service
9, rue du Port
25200 MONTBELIARD
Tél. 81.90.43.73

Scénario pour un drame

Depuis 1983, tout accident mortel fait l'objet d'une enquête technique approfondie, sous la responsabilité du préfet et distincte de l'instruction judiciaire. Toutes ces enquêtes constituent au plan national le programme REAGIR. Elles ont pour but de déterminer les circonstances de l'accident et d'en tirer directement des enseignements pour en prévenir la répétition. Chaque enquête constitue le scénario d'un drame.

TOPO a décidé d'en publier une. Toutefois, après mûre réflexion, nous avons choisi de publier une enquête qui n'a pas été effectuée en Franche-Comté de façon à ne pas réveiller la douleur d'une famille. Bien sûr, cette enquête n'aura pas la force émotionnelle d'un accident meurtrier survenu dans un département franc-comtois. Elle n'en a peut-être que plus de valeur éducative.

Le drame

20 h 15, samedi 4 septembre 1986, deux véhicules se percutent latéralement dans la courbe du pont de l'Arc, sur la RN 113 en direction de Salon-de-Provence.

Bilan de l'accident: un tué (l'une des passagères de la Peugeot 305), un blessé grave (l'autre passager), un blessé léger (le conducteur de la Peugeot 305) et trois indemnes (le dernier passager de la 305 et les deux occupants de la Renault 4).

Portrait des usagers

Le conducteur de la Peugeot 305, âgé de 37 ans, est marié et père de deux enfants. Il possède son permis de conduire depuis trois ans, cependant son expérience de la conduite automobile est récente et date de l'achat de son véhicule effectué il y a deux mois et avec lequel il a parcouru environ 3.000 kilomètres. Préalablement, il se déplaçait en cyclomoteur. Il connaît parfaitement cette route qu'il parcourt quotidiennement pour se rendre de son domicile à son travail.

Le conducteur de la Renault 4, un célibataire de 29 ans, est titulaire du permis depuis dix ans. Son expérience de la conduite s'est faite par l'usage de différents véhicules: une moto de 125 cm³ pendant dix ans, un véhicule professionnel avec lequel il a parcouru depuis cinq ans près de 20.000 km et enfin la R4 achetée depuis trois mois. La route ne lui est pas non plus inconnue.

A noter que ce conducteur a été impliqué dans deux accidents corporels avec une alcoolémie positive, ce qui a eu pour conséquence une suspension de permis pendant six mois.

Etat des véhicules

La Peugeot 305 est un break Diesel de couleur blanche, acheté neuf le 19 juillet 1986. Elle comptabilise moins de 3.000 km.

La pression relevée après l'accident témoigne d'un sous-gonflage important à l'avant et à l'arrière.

La Renault 4, de couleur jaune, immatriculée il y a huit ans, comptabilise plus de 10.000 km. Outre la direction peu précise qui caractérise cette voiture, les amortisseurs sont usés.

Avant le choc

Le conducteur de la Peugeot 305 passe sa journée de repos en famille avec sa femme et ses deux enfants. Ils quittent leur domicile dans la matinée, afin de pique-niquer sur la plage de la Couronne. A 16 h, ils se rendent dans un hypermarché afin d'acheter les fournitures scolaires et les provisions du mois.

Il est 20 h lorsqu'ils reprennent le chemin de la maison. Le conducteur

boucle sa ceinture de sécurité, tandis que la mère assied son fils à l'arrière gauche, sur un coussin réhausseur tout en prenant soin de l'attacher. Puis, elle s'assied à l'arrière droit allongeant sa fille dans ses bras. La nuit commence à tomber; le conducteur allume ses feux de croisement. Le silence règne dans la voiture; le conducteur ouvre sa vitre, l'air frais lui fait du bien.

Le conducteur roule en 4e à environ 90 km à l'heure, lorsqu'il perçoit le virage du pont de l'Arc. La maison est à dix minutes, il est fatigué et a faim.

Le conducteur de la R4 quitte son domicile en fin de matinée pour se rendre chez un de ses amis d'enfance à Salon-de-Provence, soit à 15 km de son domicile. Il y arrive vers 11 h 30.

Avant de déjeuner dans le jardin autour d'une grillade arrosée d'un côté de provence, ils consomment plusieurs apéritifs. Le repas terminé, ils rentrent dans la maison et, devant la télévision, absorbent café, digestif et quelques bières.

Vers 19 h, l'heure de «l'apéro» sonnant, ils boivent quelques apéritifs tout en discutant de la soirée qu'ils doivent passer dans un restaurant de Marignac pour les 50 ans de l'oncle de l'un d'eux. La mère de son ami, connaissant les antécédents du conducteur, monte dans sa voiture pour «veiller sur lui».

Il est donc 20 h lorsqu'ils montent chacun dans leur voiture.

Le conducteur de la R4 suit son ami circulant en BMW. Ce dernier le diste très rapidement et l'attend au carrefour de la Fare-les-Oliviers. Le regroupement étant fait, l'ami baisse sa moyenne à 100 km à l'heure, suivi de très près par la R4. C'est en convoi qu'ils franchissent le pont de l'Arc.

La perception du danger

A l'approche du virage du pont de l'Arc, le conducteur de la 305 réduit légèrement sa vitesse et aborde la courbe à 80 km à l'heure. En entrant dans le virage, il aperçoit, en sens inverse, les deux véhicules. Et soudainement, il voit la R4 se déporter au milieu de la chaussée comme pour doubler la BMW. Aussi, pour éviter le choc frontal, donne-t-il immédiatement un coup de volant à droite et lâche l'accélérateur. La manoeuvre est réussie. Et de même opère le conducteur de la R4. Les deux véhicules se percutent donc latéralement. Il est 20 h 15.

Le choc

S'il est un peu violent et n'a aucune conséquences physiques pour les occupants des véhicules, il entraîne cependant des dégâts matériels.

La R4 a son aile et sa porte avant-droite légèrement enfoncées, la jante avant-droite déformée et un pneu crevé; la 305, sa porte et son aile arrière-gauche légèrement enfoncées, ainsi que la jante arrière gauche déformée et un pneu crevé.

L'instant de démesure

Le choc a dévié la trajectoire de la 305 qui longe alors le muret, les deux roues droites sont sur le bas côté gravillonneux. Le véhicule se dirige sur la bordure du trottoir du pont, tandis que la R4 se dirige vers le bas-côté droit de la chaussée. Celle-ci parvient à regagner sa voie et s'immobilise quelques dizaines de mètres plus loin.

Chargé et en situation périlleuse, le conducteur de la 305 n'arrive pas à changer de trajectoire pour rejoindre le côté droit de la chaussée. La roue avant vient alors heurter de face la bordure du trottoir. La 305 frotte le garde-corps sur onze mètres. Les occupants sont toujours indemnes. Pour revenir sur la chaussée, le conducteur tourne à gauche mais l'affolement ou une simple erreur le fait accélérer au lieu de freiner.

La vitesse est heureusement maintenue à 40 km à l'heure (levier de vitesse en 4e et véhicule chargé), mais le conducteur, décontenancé par l'absence de freinage, ne réagit plus. La 305 traverse la chaussée. L'aile avant-gauche heurte le garde-corps qui plie. Le véhicule prend alors appui sur l'avant, se soulève de l'arrière, monte à la verticale, bascule et heurte avec l'avant-droit le bandeau extérieur du pont. Le véhicule tombe sur la berge et s'immobilise sur le côté gauche.

Les victimes

Légèrement blessé par l'une des bouteilles de verre transportées en vrac dans le coffre, le conducteur de la 305 reste immobilisé sur son siège du fait du port de la ceinture de sécurité. Sa femme, non ceinturée, a été éjectée par l'une des vitres avant et git, consciente, auprès du véhicule. Tout comme sa mère, la fillette de 4 ans a été éjectée mais elle est inconsciente. Le garçon de 6 ans, dernier passager de la 305, ne souffre d'aucune blessure apparente et reste ceinturé au siège.

L'alerte

Un douanier suivait la Peugeot 305, aussi a-t-il assisté au déroulement de l'accident. Il porte immédiatement secours aux victimes, aidant notamment la passagère éjectée à s'asseoir et installe la fillette toujours inconsciente en position latérale de sécurité après avoir pris soin de la recouvrir. Quel-

ques gestes de réconfort aux autres passagers et le douanier arrête vers 20 h 25 un automobiliste afin que celui-ci prévienne les secours. Puis il se dirige vers le conducteur de la R4 à qui il prend ses papiers.

Vers 20 h 40, l'automobiliste, chargé de l'alerte, prévient d'un café de Vitrolles les pompiers sans pouvoir donner d'indication précise quant à la localisation et les conséquences de l'accident. L'automobiliste explique «qu'un accident grave s'est produit près d'ici sous un grand pont sur la route de Marseille». Les pompiers de Vitrolles démarrent à 20 h 41 mais n'arriveront que vingt minutes plus tard sur le lieu précis de l'accident. A leur arrivée, certains automobilistes s'arrêtent «pour voir» l'accident occasionnant un ralentissement qui provoquera un autre accident matériel cette fois. Il est 21 h 15. Un bref examen de la situation et les pompiers demandent des renforts au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours. Les renforts arrivent rapidement entre 21 h 35 et 21 h 40. La passagère éjectée est inconsciente, elle ne respire plus, les secouristes effectuent une réanimation cardio-respiratoire.

Les soins

L'un des médecins du SMUR poursuit la réanimation commencée par les pompiers avec un électrochoc et un soutien cardiaque. Vers 22 h, il constate le décès de la passagère. Son corps est dirigé sur la morgue du centre hospitalier de Salon-de-Provence. La passagère enfant, après différents soins et conditionnement, est transportée au service d'urgence de l'hôpital de Salon-de-Provence, où elle arrive à 21 h 30. Son état impliquant l'hospitalisation dans un service de réanimation infantile, l'enfant est de nouveau transportée en ambulance. A 23 h 50, la fillette entre en service de réanimation de l'hôpital Nord de Marseille. Elle restera hospitalisée jusqu'au 15 septembre.

Le conducteur et le passager enfant de la 305 sont coincés dans le véhicule. Un des médecins les examine et constate, pour le conducteur un traumatisme crânien léger, une tension artérielle et respiration normales. L'autre passager ne présente aucune lésion apparente.

Il est décidé de procéder à une désincarcération pour sortir les victimes. Elle commence vers 21 h 50 et s'achève trente minutes plus tard.

Les deux victimes sont conditionnées pour le transport (matelas coquille) et conduits à l'hôpital de Salon-de-Provence par les pompiers. Ils arrivent au service des urgences vers 22 h 40.

Le diagnostic confirme celui effectué préalablement sur le lieu de l'accident.

Le conducteur et le passager quittent le service des urgences à 0 h 50.

Test



Dans cette situation,

ou - je dépasse A
- j'attends B



ou - je m'arrête A
- je passe avec prudence B



Cette voiture roule lentement, je dépasse - OUI A
- NON B
Cette voie est réservée aux véhicules lents - OUI C
- NON D



Ma vitesse est limitée à : - 90 Km/h A
- 80 Km/h B
- 45 Km/h C

Du côté de la justice

La justice confrontée à ses nombreux détracteurs nous apparaît souvent comme une administration froide, injuste et insensible. Et cela d'autant plus, lorsqu'aux situations d'extrême émotion elle oppose un discours parfois surréaliste.

Quel rôle pour la justice ?

Le judiciaire applique l'individualisation de la peine. Ce grand principe peut sembler abusif. En effet, une personne ayant commis un délit sera avant tout jugée en fonction de sa situation personnelle et non pas uniquement pour son acte. Aussi est-il important de s'interroger sur la législation en vigueur dans le domaine de la délinquance routière.

Le problème est là. Cette notion de délinquance n'est établie ni par les usages de route ni par les textes de lois. Il est toutefois important de signaler que la réforme du code pénal prend mieux en compte ce comportement et qu'à l'ancienne notion de délits d'homicides et de blessures par imprudence, le législateur a préféré les termes de délit de mise en danger d'autrui.

L'accident de la route est banalisé ; il est le fait de tout un chacun. La fatalité prend le pas sur la notion de mise en danger.

Le code pénal lui-même juxtapose aux mots « homicide, blessure et coups » le qualificatif d'involontaire, démontrant par là-même que cette « criminalité » de fait n'est pas reconnue en droit.

Une leur d'espoir ?

Si l'on ne peut que s'interroger sur la faiblesse des moyens mis en oeuvre dans la lutte contre les infractions routières (insuffisance des contrôles de police, des recours aux amendes forfaitaires avec perception immédiate, saisie des véhicules...), on assiste cependant à une certaine prise de conscience certes limitée au problème de l'alcool au volant.

Autant pour le public que pour la justice, la conduite en état d'ébriété figure désormais au tableau des infractions graves et équivaut à une action volontaire.

Qu'en est-il des autres facteurs comme la vitesse ou le non-respect de la réglementation ?

On constate cependant, qu'en matière d'infraction routière, rares sont les individus traduits une seconde fois pour homicide et blessures involontaires. Le traumatisme d'une condamnation devant tribunal semble opérer favorablement.

La question est de savoir si cela n'arrive pas trop tard !

Une répression sélective

Bien souvent l'accident est vécu comme la résultante du destin.

Sans parler d'homicide involontaire, le contrevenant pris en flagrant délit de non-respect des règles primordiales du code de la route, réagit en victime, il s'est fait « piéger ».

Et pourtant, son attitude n'était, selon lui, aucunement dangereuse puisque grand nombre de conducteurs opérant de même échappent au contrôle et continuent de rouler en toute impunité. La peur du gendarme n'est que très relative et met à jour un autre paradoxe de la civilisation routière.

Alors que bien souvent, seule (ou presque) la notion de plaisir et profit personnels régit le comportement des conducteurs, la solidarité ou une étonnante complicité, semble s'appliquer quand il s'agit de déjouer les différents processus de lutte contre les infractions mis en place par les pouvoirs publics.

Tout comme la police, la justice a fort à faire dans ce domaine. Trop souvent, des aménagements pour les suspensions de permis sont prononcées. Certes, il faut savoir tenir compte de la situation personnelle des accusés, mais cela risque ou de choquer la famille des victimes (en cas d'accident) ou de prôner en quelque sorte l'impunité.

Claire BOISSON

Les suites d'une infraction

Le conducteur pris en infraction peut être jugé par des procédures différentes selon qu'il s'agisse d'une contravention ou d'un délit.

Les infractions

Il existe cinq classes de contraventions. La gravité des infractions augmente avec le classement. Ainsi, pour n'en citer que quelques unes, les infractions de première classe pénalisent entre autres la non-présentation aux forces de police de pièces administratives exigées pour la conduite. Celles de deuxième classe l'omission du port obligatoire de la ceinture de sécurité. La troisième classe peut sanctionner les infractions relatives aux dispositions d'éclairage et de signalisation. Les infractions aux règles de circulation concernent la quatrième classe alors que la cinquième, qui se rapproche des délits, poursuit les infractions entraînant des blessures involontaires n'excédant pas un arrêt de travail de plus de trois mois.

Les principaux délits en matière d'infraction routière sont les suivants : conduite en état d'alcoolémie, refus d'obtempérer à une sommation d'agent de police, homicide involontaire, blessures involontaires entraînant une incapacité de travail supérieure à trois mois, délit de fuite...

Les procédures de jugement

Jusqu'aux contraventions de quatrième classe incluse, l'agent ayant constaté l'infraction dresse

un procès verbal, constate et juge d'une amende forfaitaire. Il s'agit de la procédure directe.

Au-delà, le prévenu passe en jugement devant un tribunal de police pour une contravention de cinquième classe ou devant le tribunal correctionnel pour un délit. Il peut être convoqué par lettre ou citation d'huissier : c'est la procédure ordinaire.

Il existe une dernière procédure dite simplifiée qui autorise le juge (pour toutes les contraventions et délits) à rendre un « verdict », par ordonnance pénale et sans citation préalable.

Le retrait de permis

Dans certains cas, la suspension, l'annulation ou l'interdiction de délivrance du permis de conduire peut être prononcée. Aussi, le préfet, commissaire de la République, peut suspendre ou interdire la délivrance du permis pour 6 mois, voir un an dans les cas les plus graves.

Cette décision reste provisoire. En effet, les décisions des tribunaux correctionnels pour les délits, et de police pour les contraventions prévalent sur celle du préfet. Ils peuvent ainsi suspendre, annuler ou interdire la délivrance du permis pour une durée de 3 ans. Cette durée est portée à 6 ans dans les cas les plus extrêmes.

Toutefois, les tribunaux peuvent décider, en fonction de l'activité professionnelle du prévenu, d'un aménagement possible.

DLA 12109

Responsables de : **RESTAURATEURS - TRAITEURS**
COLLECTIVITÉS - CAFETIERS - HOTELIERS

cette annonce vous concerne

Jura Verre Vaisselle

GROSSISTE DANS LES PRODUITS CONCERNANT LES ARTS DE LA TABLE

OUVRE à 39380 MONT-SOUS-VAUDREY - 27, rue Jules-Grévy
Tél. 84.81.55.34 - Télécopie 84.71.75.15

STOCK SUR PLACE - PRIX DE GROS : VENTE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS

Livraison par nos soins dans un rayon de 100 km. Sur tarif : remise spéciale Equip'Hôtel pendant le mois d'ouverture



Apprendre à conduire

L'apprentissage anticipé de la conduite

Expérimenté depuis 1984 dans les départements des Yvelines et de l'Essonne, étendu à vingt autres dont le Doubs en 1986, l'apprentissage anticipé de la conduite ou AAC a d'ores et déjà fait ses preuves et dans plus d'un domaine.

En effet, on constate que plus de 80% des jeunes bénéficiaires de l'AAC obtiennent leur permis du premier coup contre 46% environ pour les candidats « traditionnalistes ».

Plus frappant encore est la diminution des accidents au cours des premières années de conduite chez les jeunes titulaires du permis via l'AAC, alors que cette tranche est statistiquement la plus touchée.

Novices et néophytes en la matière

Savoir conduire c'est surtout savoir regarder et observer l'environnement. Or, bien souvent, l'apprentissage de la

conduite est ressenti comme une simple formalité administrative obligatoire et coûteuse. Aussi nombreux sont ceux qui « exécutent » cette obligation en un temps record pour se débarrasser au plus tôt de cette corvée et recevoir enfin le triptyque rose si convoité.

Ceci est d'autant plus vrai que l'obtention du permis de conduire est, à l'instar de l'entrée dans le monde actif, symbole d'intégration.

Deux mesures viennent heureusement tempérer cette fougueuse envie :

- la nouvelle législation régissant l'obtention du permis de conduire traditionnel qui fixe entre autre une obligation minimale d'heures de conduite (20 heures).

- le développement de l'apprentissage anticipé de la conduite.

En effet, depuis le mois d'octobre 1990, toute personne, sans aucune dis-

crimination d'âge peut bénéficier de cette formule. Les avantages sont multiples. En toute sécurité, à votre rythme, petit à petit vous « goûterez » du volant.

L'apprentissage anticipé : une formation en deux temps

Qui dit apprentissage, entend forcément acquisition d'une expérience, d'un savoir-faire.

Aussi pour inculquer aux futurs conducteurs les gestes et réflexes d'un conducteur chevronné, une formation de vingt heures minimum leur sera dispensée par une auto-école agréée conduite accompagnée. A l'issue de cette première phase, l'auto-école leur délivrera, une attestation de fin de formation initiale; cette dernière leur permettra d'obtenir une réduction sur les tarifs d'assurance.

Puis un formateur âgé d'au moins 28 ans et titulaire du permis depuis au moins trois ans les accompagnera dans les 3.000 km qui constitueront leur « capital route » ou tout simplement ce qu'on appelle l'expérience.

Pour les aider tous deux dans leur aventure, deux rendez-vous pédagogiques, avec l'auto-école choisie comme centre de formation initiale, permettront d'analyser la progression du futur candidat au permis de conduire.

Pour eux désormais l'examen n'est plus qu'un simple aboutissement d'un acquis sérieusement mis en pratique.

Et en plus c'est moins cher !

Le taux de réussite dès la première fois étant plus important, c'est autant de leçons supplémentaires et autres frais d'inscriptions qui disparaissent. Mais surtout, l'apprentissage anticipé de la conduite permet d'obtenir des économies non négligeables en matière d'assurance.

En effet, lors de votre premier contrat d'assurance, la surprime réglementaire « jeune conducteur », qui peut atteindre jusqu'à 140% du tarif de base, est réduite de moitié ! Et cette surprime disparaît l'année suivante si le conducteur n'a été responsable d'aucun accident l'année précédente.

Si l'on applique mathématiquement ce constat, voici les résultats chiffrés et probables pour une prime responsabilité civile fixée à 5.000 F.

Le « traditionnaliste » versera la première année un montant de 5.000 F + 140% soit au total 12.000 F contre 8.500 F pour l'apprenti : soit 5.000 F + 70%. La seconde année, plus de surprime pour le second et une diminution de 50% pour le premier soit 5.000 F contre 8.500 F. Les chiffres sont là ; 7.000 F d'écart.

Economie et sécurité : à vous de comparer !

Le principe du permis à points

Pour amener les conducteurs à prendre conscience de la nécessité et du bien fondé du respect des règles élémentaires de circulation, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place dès juillet 1992 le permis à points.

Les grandes lignes.

Chaque conducteur, qu'il possède le permis depuis plusieurs années ou qu'il s'apprete à l'obtenir, sera crédité d'un capital initial de 6 points.

Une infraction à la réglementation entraîne automatiquement une perte de points.

Ainsi pour une faute de conduite correspondant à un délit (voir encadré

page 4) la perte de points sera égale à la moitié du nombre de points initiaux, soit 3 points. Pour une contravention la perte de points ne pourra excéder le tiers du capital initial soit au maximum 2 points.

De plus, toute personne ayant effectué plusieurs contraventions verra son capital initial diminuer de moitié. Pour celle qui de surcroît enregistre plusieurs infractions dont un délit, la peine réduira son capital initial à 2 points.

Lorsque le conducteur a épuisé son capital, son permis est alors automatiquement annulé. Il devra attendre au minimum 6 mois avant de se présenter aux épreuves du permis qu'il possédait. Une visite médicale et psychotechnique payée par le conducteur devra établir son aptitude à la conduite.

L'annulation du permis pourra atteindre le délai de 10 ans si le conducteur est un récidiviste condamné pour conduite en état d'ivresse ayant entraîné un homicide involontaire.

Vous avez perdu des points ?

Une simple lettre de l'administration vous informera de cette perte.

Si, pendant une période de 3 ans suivant votre dernière « condamnation » vous n'avez été responsable d'aucune infraction, votre capital points sera automatiquement reconstitué.

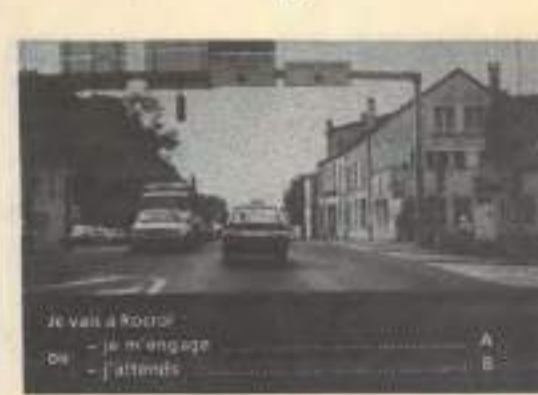
Des stages pédagogiques Dans certains cas, une formation de 2 jours payables par l'infractionsiste pourra également lui être proposée comme alternative à la suspension administrative et aux poursuites judiciaires. Elle lui permettra notamment de reconstituer partiellement son capital.

L'AAC est une acquisition progressive de la conduite qui garantit un minimum de 20h de formation dont 15h de conduite avec un moniteur et 3.000 km de parcours accompagnés.

Alors qu'au terme de la formation traditionnelle, l'individu se retrouve seul au volant après une moyenne de 20h de leçon et un parcours de 300 km ! L'acquisition de l'expérience s'effectue après l'obtention du permis.

Les jeunes ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ont par la suite sept fois moins d'accidents que les autres.

Test



EN A 10192



PISTE PRIVÉE

ECOLE DE CONDUITE MIRAMAS

TOUS PERMIS DU 80 cm³ au SUPER LOURD

à BESANÇON :

● 14, rue de Belfort - Tél. 81.80.12.07

● 1, avenue Ile-de-France - Tél. 81.52.20.97

à PONTARLIER :

● 4, rue de Salins - Tél. 81.39.68.06



16 ans

"Une certaine idée de la sécurité sur les routes de demain"

BATEAU ÉCOLE MER - RIVIÈRE

Test



Des associations pour vous défendre

La lutte contre l'insécurité routière n'est pas seulement du ressort de l'Etat. Elle requiert la mobilisation de tous ceux qui sont décidés à obtenir des progrès sensibles. Aussi, le rôle de certaines associations est-il prédominant. La liste suivante est loin d'être exhaustive.

● La ligue contre la violence routière 5, impasse Bon secours, 75011 Paris (tél. 16.1.43.48.96.09).

Fondée en 1983 par la volonté de quatre jeunes mères en deuil d'enfants tués dans un accident de circulation, la ligue axe certes sa mission autour de la prévention et plus spécialement celle concernant la sécurité des enfants (opérations « accrochez-les à la vie » avec prêts de nacelles de sécurité pour voitures et diffusion de tracts d'information...)

Mais devant le traitement banalisé des faits et conséquences des accidents de la route, la ligue étend également son action dans le do-

maine de la justice. Aussi s'est-elle régulièrement portée partie civile en tant qu'association aux côtés des victimes et notamment dans la région pour la juridiction de Lons-le-Saunier en mai 1987.

● Association nationale des usagers et accidentés de la route, résidence « le Panoramic », 145-147 avenue de Paris, 79000 Niort, tél. 49.24.51.61.

Par une action auprès des pouvoirs publics, elle contribue également à la recherche d'une meilleure sécurité routière. Par la promotion de centres de rééducation spécialisés, elle tente de prévenir les handicaps liés aux infractions de la route. Enfin, elle assiste gratuitement les victimes d'accidents soit en constituant leur dossier d'assurance, soit en intervenant

directement auprès des sociétés d'assurance.

● Les droits du piéton, 15, rue de l'Échiquier, 75010 Paris.

Comme son nom l'indique, cette association assure la défense du piéton dans son environnement.

Association d'aide aux victimes d'infractions (AAVI), 7 bis, rue du Palais-de-Justice, 25000 Besançon (tél. 81.83.03.19).

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundi et jeudi de 14h à 17h.

Cette association offre dans certains cas sa médiation et favorise la réparation directe des dommages et l'apaisement des conflits.

Le bon compte

L'organisation mondiale de la santé estime que pour approcher la vérité, il convient de majorer de 10 % le nombre de tués sur la route déclaré en France.

En effet, en France, dans le nombre des tués sur la route est comptabilisée toute personne qui décède dans les six jours suivant la date de l'accident. Tout décès suivant ces six jours n'est pas enregistré et la victime est décomptée parmi les blessés.

Dans le rétroviseur

En 1972 est créé un comité interministériel de sécurité routière. Cette année là, le nombre de morts atteint 16.617. A côté des actions portant sur la réglementation, le comité lance des campagnes nationales sur le port de la ceinture, l'alcool au volant ou le port du casque.

En 1982, mise en place de la direction de la sécurité et de la circulation routière et du programme « Réagir » (Réagir par des enquêtes sur les accidents graves et les initiatives pour y remédier). Ce programme a pour objectif de renforcer la prise de conscience de la gravité de la situation et de prendre des mesures adéquates de prévention.

En 1988, les plans départementaux de sécurité routière sont mis en oeuvre avec pour thème « objectif moins dix % de tués ». Ces plans fédèrent l'ensemble des actions du département sous la direction du préfet. (voir page 19).

En bref

● Pour les jeunes, l'accident de circulation est la première cause de décès.

● Un tiers seulement des accidents se produisent en rase campagne, mais ils sont à l'origine de deux tiers des tués et de la moitié des blessés graves.

● Les 20-24 ans représentent 8 % de la population, mais aussi 19 % des tués de la route (30 % dans le Doubs).

● Sur 100 conducteurs français qui vont conduire pendant cinquante ans, trente-trois auront un accident corporel, quatorze seront blessés, un sera tué.

● Le week-end, entre 9h et 4h du matin, un jeune sur quatre conduit avec une alcoolémie positive, un sur vingt-quatre avec une alcoolémie illégale, mais tous âges confondus, 8 % soit un conducteur sur douze est infractionniste.

● En Franche-Comté, les accidents sont particulièrement meurtriers en Haute-Saône et dans le Jura. En Haute-Saône, le nombre de tués et des blessés graves est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le Doubs présente des taux comparables aux taux moyens français. Le territoire de Belfort a un taux trois fois moins élevé que la Haute-Saône.

● Un document pour tout savoir sur la sécurité routière dans votre département : le PDASR 1991 (plan départemental d'action sécurité routière), à consulter à la préfecture de votre département.

● La gravité des accidents est directement déterminée par la vitesse.

● Un code de la route européen est en cours d'élaboration. Il est prévu notamment de renforcer les limites de vitesse et les contrôles d'alcool.

● Le contrat d'assurance d'un cyclomoteur peut être nul s'il est équipé d'un « kits ». Ce dispositif vise à augmenter la puissance des vélomoteurs. Le code de la route exige en effet que leur cylindrée ne soit pas supérieure à 50 cm³ et que leur vitesse ne dépasse pas 45 km/h.

● En Franche-Comté, trois personnes sur quatre impliquées dans un accident sont des hommes. La surmortalité masculine de trois hommes tués pour une femme est accentuée chez les 15-24 ans : cinq hommes pour une femme.

● En Franche-Comté toujours, dans un accident sur dix en 1989, il y a eu au moins un enfant ou un adolescent impliqué directement en tant que piéton ou cycliste.

● En Franche-Comté encore, les poids lourds représentant 7 % des accidents en 1988, 89 et 90, mais 16 % de l'ensemble des tués en 1988, 23 % en 1989 et 17 % en 1990.

BS & GARD



TOUS PERMIS
TOUS LES POIDS LOURDS, MOTOS
VOITURES norm., autom.
NOS SPECIALITES

Apprenez dès 16 ans
au sein d'une équipe
sympathique

AUTO-ECO LE
Bernard MAILLOTTE

2 adresses à Besançon :

123, rue de Dole - 81.52.01.52

14, av. Fontaine-Argent - 81.50.75.37

Journée mondiale de lutte contre le sida



Appel à signatures

Partout, le 1er décembre
«UNISSONS NOS FORCES»

Aux côtés des malades, des chercheurs, des associations, des séropositifs, des médecins, des institutions... de tous ceux qui se sentent concernés de près ou de loin par la lutte contre le sida, je m'engage à soutenir cette action en assistant aux diverses manifestations de solidarité à Besançon le 1er décembre 1991.

Infos SIDA

Pour tout savoir sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, un service minitel gratuit, mis en place par la cellule du CHU de Besançon, dirigée par le professeur Laurent et la ville de Besançon, est consultable au CII, aux heures d'ouverture.

AIDES Franche-Comté est une association de volontaires concernés par la lutte contre le SIDA. Elle est membre de la Fédération AIDES reconnue d'utilité publique.

Différents services vous sont proposés :

- aide et soutien aux malades,
- groupe de rencontres pour personnes séropositives,
- information et prévention,
- permanence téléphonique 24 heures sur 24 au 05.36.66.36 (appel gratuit).

Vous avez besoin d'un renseignement ?

Vous voulez aider quelqu'un ?

Vous êtes inquiets ?

Si vous aussi, vous vous sentez concernés, contactez-nous au : 81.81.80.00.

Des volontaires formés et respectueux d'une éthique basée sur le respect de la personne et la confidentialité vous accueilleront.

Le centre d'accueil et de documentation de AIDES Franche-Comté est ouvert tous les après-midi au 15, rue du Petit-Battant à Besançon.

Nom	Prénom	Signature

J'autorise les organisateurs à publier ma signature dans la presse. ✂

Faites circuler l'info et renvoyez ce coupon à Topo, 27, rue de la République, 25000 Besançon.

Auto - École Comtoise

Michel Sire

78, rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 81.81.05.15

**REMISE DE 5 % SUR FORFAITS
AUTO ET MOTO (cartes jeunes)**

16 ans, le nouvel âge au volant

REMISE 250 F SUR FORFAIT CONDUITE ACCOMPAGNÉE Agrément N° 294

Le laxisme judiciaire nourrit-il l'insécurité routière ?

Pour l'association des familles victimes des accidents de la circulation, « la justice n'est pas juste, la justice paraît laxiste, la justice est incohérente ». Michel Bretagnol, président de l'association, livre son jugement.

Joseph Doillon : Aux yeux des victimes de la route et de leur famille, la justice paraît faire preuve d'un laisser-aller certain. En quoi ?

Michel Bretagnol : Pour les familles frappées au plus sensible d'elles-mêmes par la mort brutale d'un être cher, pour celles et ceux qui se trouvent diminués physiquement, parfois handicapés à vie la justice n'est pas juste. Elle est trop souvent insensible au malheur des victimes dont elle s'obstine à ne pas vouloir mesurer la souffrance. Elle leur semble encore dans sa froideur peu capable de compassion, dépourvue d'humanité.

Les victimes déçues, poussées à bout éprouvent un vif sentiment de révolte. Car « la réparation » au sens de l'indemnisation du préjudice subi pour être trop souvent scandaleusement dérisoire en devient insultant. Car la sanction des auteurs reconnus responsables d'un homicide routier est nulle ou presque.

J.D. : Pouvez-vous nous donner des exemples ?

M.B. : Pour un enfant tué ou bien une mère, un père, l'amende infligée varie de 1.500 à 3.000 F. Les dommages sont payés par l'assurance et non pas par celui qui a donné la mort. La peine de prison quand elle est prononcée, ce qui est rare (10 à 15 % des cas) est assortie du sursis car la peine « forme » est quasiment inexistante et

quand elle est prononcée, elle n'est que rarement accomplie. Dans les deux cas, il se trouve souvent une amnistie présidentielle pour effacer la sanction ridicule.

Alors quand ceux qui tuent ne sont pas sanctionnés, quand ceux qui rendent mal la justice n'ont pas de compte à rendre, quand la notion de responsabilité a disparu, tout cela ne peut qu'engendrer l'incivisme et nourrir le laxisme.

J.D. : Il y a aussi les retraits de permis...

M.B. : Ceux-ci ne sont pas vraiment conséquents même en cas d'homicide. Ils sont trop souvent assortis de la déviance par la justice elle-même (mais oui...) d'un « permis blanc » ou autorisation de circuler. Ce qui revient à annuler le peu qui subsistait de la sanction.

J.D. : Comment votre association, représentant les familles de victimes des accidents de la circulation, juge-t-elle la justice ?

M.B. : Les victimes dans leur chair ou dans celle de l'être aimé, dès qu'elles sont confrontées aux froids et hermétiques mécanismes judiciaires - comme à ceux qui ne le sont pas moins de l'assurance - découvrent un second sujet de révolte né du sentiment de la justice qui se dérobe, de la justice qui n'est pas juste. Ce que l'on appelle improprement « la justice » en France



La peur du képi existe. A quand la peur du juge ? (En médaillon) Michel Bretagnol président de l'AFVAC.

n'est pas l'expression de ce qui est juste. Ce n'est qu'une administration avec tous ses défauts, avec toutes ses faiblesses, une administration maintenue dans un état criant de pauvreté. Et parce qu'elle est lâble; et parce qu'elle est pauvre; mais aussi parce que fragilisée par le poids de contraintes extérieures, parce que sclérosée encore par son propre conservatisme, parce que se sachant aussi investie d'un pouvoir dont la légitimité gagnerait à être confrontée, pour ces motifs la justice paraît aux victimes de la route on ne peut plus laxiste. Autant

fait-il ajouter qu'elle peut leur paraître incohérente.

J.D. : Pourquoi ?

M.B. : Les magistrats sont débordés de travail, écrasés sous le poids des dossiers savent-ils que l'instruction de ceux-ci est très imparfaite parce que trop sommaire ? Je le crois. Et ceci permet d'expliquer en partie pourquoi à défaut d'être sûrs d'eux mêmes alors qu'ils sont consciencieux, ils hésitent ou renoncent à sévir.

Ce qu'il faut savoir

La caution a ses limites

Etre caution d'une personne, s'est s'engager à payer sa dette en cas de défaillance. Cette promesse pèse lourdement sur le garant pour qui il sera quasiment impossible de revenir en arrière.

En contrepartie de cette garantie, très efficace pour le bénéficiaire, celui-ci ne doit pas s'être rendu coupable de manœuvres frauduleuses afin de se procurer une garantie artificielle. C'est le cas notamment, lorsque le bénéficiaire ne s'est pas préoccupé de l'insuffisance voire de l'inexistence de solvabilité de la « caution »; la cour d'appel de Rennes a ainsi jugé une « caution » hors de proportion avec les capacités financières et patrimoniales du garant.

Chèque, le recours c'est huit jours

La présentation au paiement d'un chèque doit se faire dans les huit jours après sa remise. Passé ce délai, le bénéficiaire du chèque perd son droit de recours contre le signataire. En revanche, le délai de validité d'un chèque est d'une année après expiration du délai de présentation. Durant cette période, tout chèque présenté doit être payé par la banque, si la provision existe. Actuellement, la banque est tenue de régler tout chèque dont le montant n'excède pas 100 F.

Un « oui » au téléphone n'est pas un engagement

En cas de démarchage par téléphone, l'acheteur dispose

d'un délai de sept jours après la livraison de la commande pour retourner celle-ci, la faire échanger ou rembourser. Mais attention, l'engagement d'achat ne sera effectif que si après avoir donné son accord téléphonique, le client reçoit du professionnel l'offre écrite qui lui a été faite pour signature.

Ce dispositif reste valable pour toute vente par téléphone, télématique ou télévision.

Si un vendeur envoie directement un article, sans avoir adressé préalablement un contrat écrit, il lui appartient de venir reprendre lui-même l'article en question.

Vol de la carte bancaire la banque responsable après l'opposition

Lors de la perte ou d'un vol d'une carte bancaire, son titulaire déclare (après avoir fait opposition) ne pas avoir divulgué le code secret. Et pourtant des retraits sont réalisés frauduleusement par un tiers. Qui est responsable ?

Le titulaire d'une carte bancaire n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse réalisée par un tiers après la notification d'opposition à sa banque - sauf s'il a agi avec une négligence extrême ou frauduleusement - tel est le sens du jugement rendu par la cour d'appel de Versailles (21.12.90).

Ainsi, en cas de perte de la carte bancaire, toute négligence fautive du client, doit être approuvée par la banque et non seulement présumée. Cette décision va dans le sens de la jurisprudence européenne.

J.D.

Aides et conseils pour les victimes

L'Association des familles victimes des accidents de la circulation (AFVAC) déploie l'essentiel de son activité dans deux axes principaux.

- Elle fournit une assistance auprès des victimes ou familles de victimes de la circulation routière. L'objectif étant de fournir des renseignements, des conseils, d'apporter un support moral, d'aider et conseiller dans les démarches auprès de la justice et des assurances.

- Elle sensibilise le corps social dans la prévention, l'information et l'éducation principalement dans les milieux scolaires.

L'association a son siège social 21 bis, rue de Toul, à Paris, dans le 12^e arrondissement (tél. 16 (1) 60.78.65.79) et des délégations dans les différentes régions de France. Fondée en 1979, l'association est essentiellement composée de parents de tués sur la route et de victimes corporelles de la circulation.

36.15 AGIRA

Glasnot pour les victimes d'accidents.

Un fichier des indemnités versées aux victimes d'accident de la route si elles ont survécu, à leurs ayants-droit si elles ont été tuées, a été constitué. Il est accessible par Minitel et peut être consulté en interrogeant le 36.15, code AGIRA.

L'indemnisation peut résulter soit d'une décision judiciaire, soit d'une transaction amiable. Ainsi, les victimes ou leurs ayants-droit peuvent mieux connaître leur situation, ce à quoi ils peuvent prétendre ou ce à quoi ils pourraient s'attendre en matière d'indemnité.

Virées nocturnes : danger !



Les jeunes boivent-ils ?

Oui, ils boivent. Mais pas à la manière de leurs aînés.

À la consommation familiale et quotidienne au cours du repas, ils préfèrent une alcoolisation occasionnelle en groupe, le plus souvent en dehors des circonstances « autorisées ».

L'apéritif traditionnel ou le quart de rouge sont délaissés au profit de la bière ou des alcools forts, cocktails « costauds » de type anglo-saxon.

Plutôt qu'un geste d'habitude, leur comportement dénote une recherche de l'effet immédiat.

L'alcool, si facilement accessible, fait partie des loisirs. En groupe, au café ou ailleurs, on prend un « pot », deux pots... et ceci plusieurs fois par semaine.

Incontestablement, le jeune boit et fume plus qu'il y a quelques années et de plus en plus tôt.

Ce phénomène s'étend :

Les disparités sociales, géographiques s'estompent.

La distinction fille-garçon se fait moins évidente.

Pourquoi boivent-ils ?

Notre culture, nos traditions font qu'il est difficile d'échapper à l'initiation de l'alcool, qu'elle ait lieu au sein de la famille (fêtes), lors de l'entrée dans le monde du travail, au service militaire... elle rend normal un geste qui, à l'origine, ne l'est pas.

Donc, le jeune n'a pas peur de l'alcool. Il garde dans l'esprit les stéréotypes anciens. L'alcoolique, c'est le vieux, l'ivrogne, le clochard. Il ne peut devenir cela. Jeune et robuste, s'il fait quelques excès (dont il est fier), il saura s'arrêter à temps. Il refuse d'envisager l'alcoolodépendance.

L'alcoolisation est, au départ, un facteur d'intégration et non de déviance.

La socialisation, l'accession au statut d'adulte, passe en France par le nécessaire « savoir boire », facteur privilégié de communication.

La pression extérieure est d'autant mieux acceptée qu'un « petit verre » facilite les contacts. L'alcool à petite dose, et dans un premier temps, sécurise et valorise le jeune. Mais la consommation d'alcool plus solitaire ou plus systématique, peut cacher un comportement névrotique et se présenter comme un remède à l'anxiété.

Enfin, son aspect déviance apparaît dans des conduites de nature plus toxicomaniaques.

Une étude de P. Leroy (faculté de médecine de Rennes) tend à prouver que les troubles du comportement observés chez l'adulte pour une alcoolémie supérieure à 2 g se retrouvent chez les jeunes dès 1,20 g.

Cette vulnérabilité est peut-être accrue par les conditions de notre environnement plus agressives qu'autrefois : pollutions, transports, tensions...

Enfin, l'incertitude, le chômage, l'ennui, la pauvreté des rapports humains, sont ici, comme pour les adultes, des facteurs déterminants.

La recherche de l'ivresse semble être une tendance générale des jeunes d'aujourd'hui. Qu'elle soit atteinte par le biais du bruit, de la vitesse ou de l'alcool, l'effet visé est le même : un certain déséquilibre, une certaine libération, un dépassement de soi. Le sujet submergé de sensations fortes est littéralement « grisé ».

L'évolution des mentalités et des structures sociales, les modifications des rapports parents-enfants, ont redéfini la place des jeunes dans notre civilisation. Nantis d'une plus grande autonomie, leur comportement par rapport à la consommation en général, au tabac et à l'alcool en particulier, s'en est trouvé modifié. Ce phénomène n'a d'ailleurs pas échappé aux publicitaires qui ont fait des jeunes (acheteurs en puissance) une de leurs cibles privilégiées.

Accidents

D'après une étude du Centre de documentation et d'information des assurances, les jeunes sont plus « dangereux » que leurs aînés. Les automobilistes jeunes causent 4,5 fois plus d'accidents que les conducteurs de 30 ans et plus.

Le portrait-robot du chauffard est ainsi défini : jeune, intempérant et aimant la vitesse.

L'accident à la sortie du bal, le samedi soir, revient souvent dans l'actualité pour illustrer ce fait.

L'action spécifique de l'alcool sur le système nerveux et les réflexes perturbe le comportement du conducteur qui évalue mal les distances et prend des risques inconsidérés, surtout la nuit.

Mais il n'y a pas que les loisirs qui donnent à la jeunesse l'occasion de s'alcooliser. Très souvent, le milieu de travail favorise une incitation plus régulière à la consommation de boissons alcooliques : fatigue, conditions de travail (chaleur, poussière, etc.), multiplication des pots...

Or, il faut rappeler que l'alcool intervient dans 15 à 20 % des accidents de tra-

vail. S'il n'en est pas la cause directe, il en accroît sensiblement le risque.

Paris stupides

Trop souvent, l'alcool est le support de compétitions provoquant l'escalade dans la consommation. L'idée reçue : « Plus tu bois, plus tu es un homme » entraîne des absorptions massives de boissons alcooliques en un temps limité. Cette intoxication aiguë peut provoquer un coma éthylique, ou même la mort. On se souvient de ce jeune homme de 19 ans qui, après avoir absorbé une quinzaine de calvados, relevait le défi de boire encore onze pastis. Tombé dans un coma éthylique, avec un taux d'alcoolémie de 2,75 g/l, il succomba dans les heures qui suivirent.

Violence

La désinhibition sous l'effet de l'alcool peut entraîner le consommateur beaucoup plus loin qu'il ne le pense. Facteur de libérations agressives, il facilite le « passage à l'acte ». Faisant perdre le contrôle de soi (« J'étais comme une bête... »), l'alcool révèle les pulsions profondes de l'individu et peut conduire à des actes de violence brutale : rixes, viols, dégradations matérielles, coups et blessures, qui peuvent dégénérer en homicide.

Le processus de violence chez un jeune dans un état alcoolique plus ou moins prononcé peut éclater à partir d'éléments conjoncturels (un mot, un geste) et le porter à une véritable « ivresse motrice » où il se déchaîne dans un acharnement destructeur.

Le déroulement de l'acte lui échappe à ce moment comme s'il n'en était pas l'auteur (bagarres...); par la suite, il peut même ne pas se souvenir de son état. L'acte de destruction provoqué par l'alcool n'est pas seulement dirigé vers l'extérieur mais peut aussi se tourner contre soi. Beaucoup de jeunes boivent pour compenser un manque existentiel et il faut savoir que 50 % des suicides s'accomplissent chez eux sous l'effet ou avec l'aide de l'alcool.

Les jeunes ont fait des cafés le lieu privilégié de leurs rencontres. On s'y retrouve librement pour discuter « entre jeunes ». Mais aussi, il faut consommer. Et force est de constater que le prix des boissons sans alcool pose problème.

Cinq consommations courantes doivent être proposées dans les bars et cafés : café ; eau minérale non gazeuse ; limonade ; lait ; boisson aux fruits, dont le prix, calculé au moindre coût, devra figurer sur un panneau d'affichage.

Au consommateur de les demander. De même, il est en droit d'exiger, pour accompagner son repas, la carafe d'eau gratuite puisqu'elle fait partie du « couvert » au même titre que le sel ou la moutarde.

Remerciements à la documentation du Comité national contre l'alcoolisme.

Une législation souvent transgressée

Extrait du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme

- **Publicité :**
 - a) Il est interdit de remettre, de distribuer ou envoyer, à des mineurs des prospectus ou objets quelconques vantant les mérites ou portant la marque ou le nom de fabricant d'une de ces boissons. - Art. L. 20.
 - b) Il est interdit d'effectuer une publicité, sous quelque forme que ce soit, en faveur des boissons alcooliques sur les stades, terrains de sport publics ou privés, dans les lieux où sont installées les piscines et dans les salles où se déroulent habituellement les compétitions, ainsi que dans tous les locaux occupés par les associations de jeunesse ou d'éducation populaire. - Art. L. 17.
- **Accès aux débits à consommer sur place :**
 - Mineurs de moins de 16 ans : nécessairement accompagnés de leur père, mère, tuteur ou personne majeure en ayant la charge ou la surveillance. - Art. L. 85.

0,8 g : apprécier son taux d'alcoolémie ! (avec modération)

Le taux d'alcoolémie est à son maximum 1 heure après avoir bu.

Il diminue de 0,15 g par heure (seulement !).

Après un repas et pour un homme de 75 kg, 0,8 g correspond à 1/2 litre de vin et un digestif, mais dès 0,50 g (1/4 de vin et un whisky), les réflexes et la vue sont déjà affaiblis.

Pour les plus jeunes et pour les personnes de moins de 75 kg, ces consommations peuvent être diminuées jusqu'à 40 %.

Et pour montrer que vous n'avez pas trop bu (?), la meilleure preuve sera de laisser le volant à votre compagne ou compagnon ou de rentrer dans la voiture d'un(e) autre.

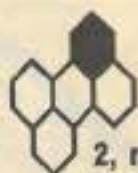


Consommation autorisée - Art. L.80 et L.82 :

- de 14 ans : aucune boisson alcoolique.
- de 18 ans : uniquement les boissons du 2e groupe (vin, bière, cidre...)
- **Offre gratuite ou vente de boissons alcooliques dans les débits et autres lieux publics :**
 - interdite à quelque heure et jour que ce soit pour les moins de 14 ans.
 - 3e, 4e et 5e groupes : interdite pour les moins de 18 ans.
- **Enivrement d'un mineur :**
 - Quiconque aura fait boire un jeune de moins de 18 ans jusqu'à l'ivresse, encourra une peine de prison et une amende. - Art. L.84.
 - Il pourra, en outre, être déchu de la puissance paternelle.
- **Emploi des mineurs dans les débits :**
 - Il est interdit d'employer dans les débits des mineurs, à l'exception de l'épouse du débitant ou de ses parents ou alliés jusqu'au 4e degré. - Art. L. 58.



MUTUALITE DU DOUBS
27, rue Claude-Pouillet
25041 Besançon cedex
Tél. 81.83.10.66.



MUTUALITE DU JURA
2, rue du Solvan
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 84.43.07.95.



MUTUALITE DE LA HAUTE-SAONE
19, rue de la Banque
70003 Vesoul cedex
Tél. 84.75.25.80



MUTUALITE DU TERRITOIRE DE BELFORT
9, rue Gambetta
90000 Belfort
Tél. 84.21.08.86



Partenaire de la réflexion

Alors que beaucoup s'interroge sur la possibilité d'une collaboration étroite entre le milieu professionnel et celui des étudiants, la Caisse d'Épargne de Franche-Comté, renouvelée, pour la troisième année consécutive, son partenariat avec l'université de Franche-Comté.

Des actions différentes pour une meilleure interaction.

En dehors d'un budget propre affecté au mécénat, en ce qui concerne notamment l'achat de matériel et le soutien financier aux différentes structures organisatrices de congrès ou rencontres internationales universitaires (par exemple, celles organisées en juin dernier par le théâtre universitaire), la Caisse d'Épargne s'engage dans des processus de partenariat à long terme.

Un suivi pédagogique

Afin d'établir une meilleure connexion entre les deux protagonistes de ce partenariat, la Caisse d'Épargne a signé une convention avec l'U.F.C. (Institut universitaire de formation continue) pour mettre en place un système de formation professionnelle pour ses employés.

Parallèlement, certains cadres du réseau interviennent dans l'enseignement de certaines disciplines en faculté.

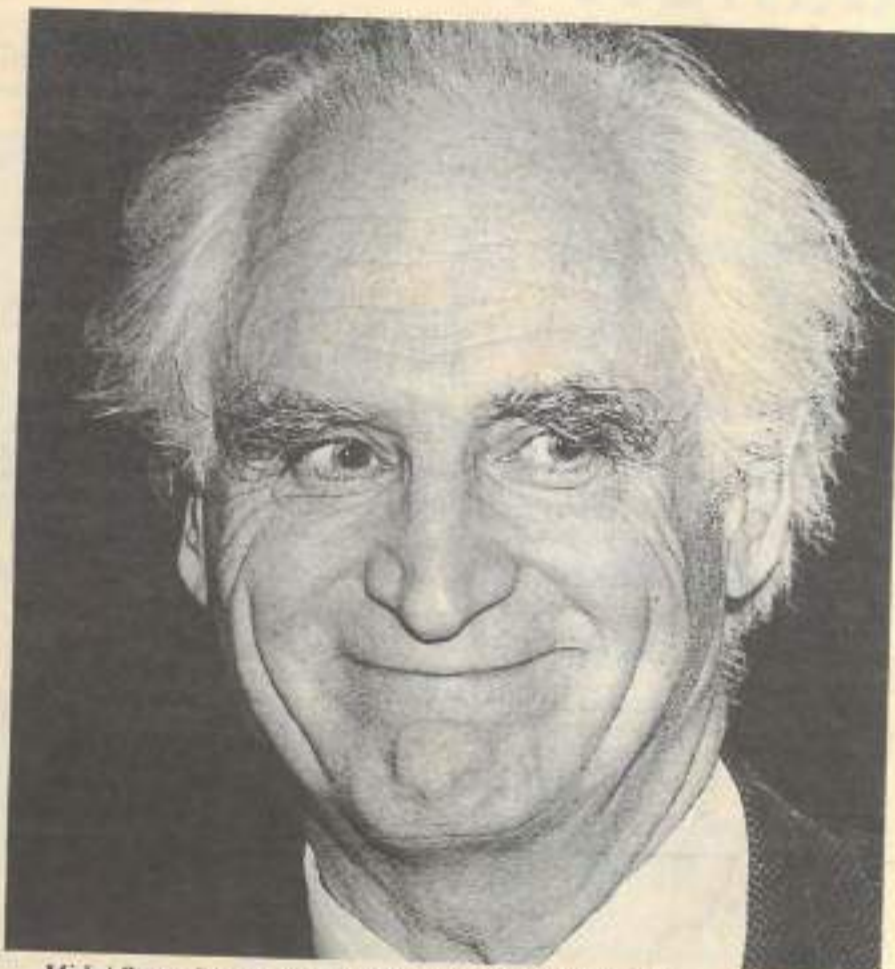
Pour poursuivre cette action, la Caisse d'Épargne accueille également des stagiaires, participe à différents jurys de sélection et s'investit dans des cycles de conférences à l'université ouverte.

Une autre action à signaler est l'opération « inscriptions universitaires par minitel » qui a permis à plus de 6.000 bacheliers de s'inscrire sans se déplacer à l'université de Franche-Comté grâce à la mise à disposition gratuite de minitels dans 21 agences régionales.

Une stratégie pour le développement régional

Véritable cheval de bataille, cette détermination a notamment débouché sur le soutien au projet Aurore; un projet qui dépasse même le cadre universitaire puisque la diffusion scientifique et technique est, si l'on en croit la foule présente à la conférence d'Hubert Reeves, une préoccupation chère à plus d'un. L'enthousiasme est de mise, un partenaire tout trouvé pour soutenir vos projets. Un bon conseil toutefois, comme on le lit souvent dans les petites annonces: pas sérieux s'abstenir.

Infos: Claire Py - Caisse d'Épargne de Franche-Comté, 191, rue de Belfort, 25044 Besançon cedex.



Michel Serres, l'un des grands rendez-vous de la saison 91-92 du projet Aurore.

smci LOISIRS

Été, hiver, une même passion

MALBUISSON

Au bord du lac
6 km des pistes de ski
LES TERRASSES DU LAC



Studio 2, 3, 4 pièces
Livraison juin 91
Bureau sur place

81.69.36.08

Réalisation **smci**



FRANCHE-COMTÉ
25, rue Proudhon - BESANÇON

Tél. 81.82.81.81

LES ROUSSES

Au centre de la station
et du domaine skiable
LES BALCONS DE LA DOLE



Studio 2, 3, 4 pièces
Livraison Noël 91
Bureau sur place

84.60.34.87

Je désire recevoir une documentation sur :
LES TERRASSES DU LAC LES BALCONS DE LA DOLE

Nom

Adresse

Taille de l'appartement

A retourner à SMCI - Groupe PELEGE
25, rue Proudhon
33000 BESANÇON
TEL. 81.82.81.81

LE CAHIER DES MÉTIERS

TRANSPORT

30.000 emplois créés chaque année

Composante décisive de la production euronationale, le secteur du transport prend une place croissante dans l'économie, du seul fait de l'agrandissement de l'espace de production et de consommation sur le plan européen et international.

Dans ce contexte, les transports de voyageurs et de marchandises, l'organisation de la chaîne de production et de distribution ou autrement dit la logistique, se développent avec davantage de technicité compte tenu de la modernisation et l'informatisation du secteur.

L'ensemble des acteurs du transport et de la logistique représente une population de 1.131.000 salariés dont 458.000 dans le transport routier des voyageurs et de marchandises, maritime et aérien, et 700.000 répartis dans les fonctions transport-logistique des entreprises industrielles et commerciales.

Dans les années à venir, on devra pallier au manque de candidats qualifiés et formés dans la logistique puisque cette branche est appelée à se développer.

De plus une transformation structurelle pourrait vraisemblablement voir la diminution du personnel de base (cariste, conducteur routier, manutentionnaire...) au profit d'un personnel plus qualifié de niveau CAP et BEP.

(Source: association pour le développement de la formation professionnelle dans les Transports).

Adresse régionale: AFT - maison du transport -(ZAC de Valentin - 25480 Miserey-Salines (tél. 81.53.66.23).

Chauffeur de taxi

Fonction

Le chauffeur de taxi assure le transport de voyageurs moyennant une redevance établie suivant un tarif donné par la préfecture et qui s'affiche sur le compteur horokilométrique dont son véhicule est obligatoirement doté. Il peut exercer sa fonction en tant que salarié d'une entreprise, travailleur indépendant louant son véhicule à une entreprise ou comme artisan propriétaire de son véhicule. Les conditions de travail sont particulièrement stressantes (problèmes liés aux embouteillages, attente entre deux courses, horaires de travail...).

Formation

Chauffeur de taxi: certificat de capacité + conditions d'âge (18 ou 21 ans pour les grandes agglomérations), d'honorabilité + autorisation d'exercer délivrée par la préfecture du département dans lequel se trouve votre résidence. Pour obtenir le statut d'artisan, le chauffeur de taxi doit avoir une expérience professionnelle de 6 mois et obtenir une autorisation préfectorale de stationnement.

Chauffeur de car

Fonction

Le chauffeur de car travaille au sein d'une entreprise d'autocars ou pour une entreprise de transports publics urbains. La plupart du temps, il effectue des trajets sur des lignes régulières intramuros et inter-villes pour le ramassage scolaire, le transport de travailleurs... Il assure également la délivrance des titres de transports. Il peut également effectuer des trajets plus longs nécessitant des déplacements de plusieurs jours lorsqu'il travaille pour une entreprise de car grand tourisme. Il doit alors posséder des connaissances mécaniques afin de parer au mieux toute possibilité d'incident.

Formation

Permis D qui ne peut être obtenu avant 21 ans. Les titulaires du permis poids lourd (C) obtiennent sans contrainte d'examen le permis de transport en commun (D). Le CAP de conduite routière reste très apprécié. Pour les conducteurs de car grand tourisme des connaissances en mécanique sont les bienvenues.



Moniteur d'auto-école

Fonction

Il est chargé de l'apprentissage de la conduite de différents véhicules auprès des non-conducteurs âgés d'au moins 16 ans. En dehors des aspects techniques permettant la connaissance et la maîtrise du véhicule, le moniteur d'auto-école joue également un rôle important quant aux attitudes des futurs conducteurs. Faire respecter la sécurité routière et développer des comportements positifs en état de conduite font également partie des objectifs majeurs poursuivis par les moniteurs d'auto-école. Aussi, devront-ils être pédagogues et patients envers des candidats de tout âge et tout milieu social.

Formation

BEPECASER (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière) accessible aux titulaires du permis B et A justifiant d'un niveau BEPC.

Le BAFM (Brevet d'aptitude à la formation de moniteur) accessible aux titulaires du BEPECASER depuis plus d'un an, permet, et d'enseigner dans un centre de formation et de s'inscrire au concours d'inspecteur du permis de conduire.

Chauffeur routier

Fonction

Le conducteur routier (rayonnement régional) et grand routier (section France et Etranger) utilisent des véhicules lourds (de 3 à 38 tonnes) sur de longues distances. Ils assument l'entière responsabilité du fret qu'ils transportent, surveillent le chargement et le déchargement de la cargaison. Ils peuvent même, parfois y participer. Le conducteur routier doit également veiller à la bonne marche de son véhicule et être ainsi capable de parer ou de prévoir toute défaillance mécanique. Représentant « légal » de son entreprise, il joue

un rôle d'intermédiaire auprès de la clientèle. Il exécute également un certain nombre de tâches administratives auprès de différentes institutions (bordereaux de passage en douane par exemple). Si certaines de ces facettes sont attrayantes, ce poste possède de nombreuses contraintes: élasticité des horaires, travail de nuit exigeant une bonne condition physique et pouvant bouleverser l'univers familial, sans oublier une réglementation sévère et les risques liés aux accidents de la route.

Formation

Routier: CAP de conduite routière (également par voie d'apprentissage), BEP conduite et services dans le transport routier + conditions physiques (notamment en ce qui concerne l'acuité visuelle). Les permis C et E sont, en principe, inclus dans la formation CAP et BEP.

Livreur

Fonction

A la différence de son collègue routier, le livreur effectue des déplacements de courte distance et durée, ne dépassant pas la journée, en ville et au volant d'un véhicule de plus faible tonnage. Son travail est caractérisé par des contacts importants avec la clientèle: il établit les bons de commande, de livraison et assure l'encaissement des factures. Il effectue lui-même la manutention de la marchandise; aussi, doit-il faire preuve d'organisation, de rapidité et de diplomatie pour éviter et la colère des automobilistes bloqués et la création d'un embouteillage trop important.

Formation

Aucune formation spécifique mais le CAP de conduite routière est apprécié. Permis B ou C selon véhicule utilisé obligatoire.

Ambulancier

Fonction

L'ambulancier n'est pas assimilé à une profession paramédicale mais considéré comme transporteur spécialisé. En effet, il est chargé d'effectuer, dans un véhicule automobile adapté, le transport des malades et blessés auprès des établissements de soins, de cure et de readaptation. Il peut exercer sa profession en tant que salarié d'une entreprise publique ou privée ou créer sa propre société. Disponibilité, polyvalence et sang-froid sont les trois qualités principales requises pour l'exercice de cette profession.

Formation

Certificat de capacité d'ambulancier (CCA) délivré après une formation payante de 2 à 4 mois à temps complet, partiel ou en cours du soir pour les candidats de plus de 18 ans titulaires du permis B.



Aiguilleur du ciel



Fonction

Une autre dénomination résume l'essentiel de sa fonction. En effet, le contrôleur aérien (ou de la circulation aérienne) travaille dans les tours de contrôle des aéroports afin de coordonner les différentes manoeuvres liées au trafic aérien. Il doit veiller, dans un espace aérien donné, à la sécurité des atterrissages et décollages des nombreux appareils et assurer le bon déroulement de leurs vols. Pour permettre un écoulement sûr et rapide de la circulation aérienne, l'aiguilleur du ciel, grâce à un matériel informatique et électronique adapté, interprète les différentes informations qu'il reçoit (conditions atmosphériques, densité du trafic...) Il doit alors immédiatement les retransmettre aux pilotes des appareils appartenant à l'espace aérien dont il est chargé. Aussi est-il en liaison radio permanente avec les pilotes de ces appareils. Il est tenu, entre autres, de s'informer sur le respect de l'itinéraire et de l'horaire déterminés.

Il peut être amené à contacter les services spécialisés de sécurité en cas d'accident ou menace d'accident sur l'aéroport.

Ce poste nécessite une bonne condition physique et nerveuse. Le travail s'effectue de jour ou de nuit en continu et demande une attention soutenue pour ne pas risquer une erreur d'interprétation fatale. Un contrôle auditif et visuel sera d'ailleurs effectué et jugera définitivement de l'admission du candidat. La connaissance de l'anglais est de plus indispensable puisque la plupart des échanges aériens s'effectuent dans cette langue.

Formation

Avant de se présenter au concours de recrutement de l'école nationale de l'aviation civile, les candidats devront obligatoirement justifier d'un niveau bac + 2, BTS, DUT ou DEUG à caractère scientifique.

Les métiers du rail

L'activité principale de la SNCF demeure le transport des voyageurs, celui des marchandises étant fortement concurrencé, notamment par les transports routiers. La SNCF reste l'une des grosses entreprises ayant une palette fort diversifiée de postes à pourvoir et cela du niveau le plus bas, en ce qui concerne les tâches d'exécution, au niveau le plus élevé pour les postes d'encadrement. On note cependant une demande plus forte dans la branche commerciale.

Fonctions

L'agent commercial voyageurs assure la vente et l'information des produits et services SNCF au guichet des gares.

L'agent commercial trains ou contrôleur n'exerce pas son travail de façon sédentaire. Il remplit deux missions : le contrôle et l'information des voyageurs. Aussi est-il soumis à certaines contraintes comme le port de l'uniforme, le travail de nuit, etc.



(Photos SNCF - CAV - B. Vignal)

L'agent mouvement travaille sur un tableau de contrôle optique à la formation et à la circulation des trains, selon un plan de transport établi. Il assure la sécurité de la circulation des trains et doit veiller à l'exploitation des différentes installations.

Le conducteur ou agent de conduite assure la conduite des trains de voyageurs ou marchandises. De part l'importance de responsabilité du poste, il doit répondre à certaines aptitudes physiques supplémentaires.

Formation

Le recrutement des non-diplômés est encore chose courante à la SNCF; aussi n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Direction générale ou régionale du personnel de la SNCF. Avant d'accéder aux différentes professions, le candidat devra toutefois répondre à certaines conditions d'âge et aptitudes physiques, mais aussi subir certains tests.



Hôtesse et commissaire de bord

Fonction

Plus communément dénommés hôtesse de l'air et steward, ils ont pour mission d'accueillir et de veiller à la sécurité des passagers.

Avant le décollage, ils vérifient le bon fonctionnement des différents équipements utiles à la sécurité des voyageurs, contrôlent l'approvisionnement en plateaux repas, boissons et produits détaxés dont ils assureront le service et la vente pendant le vol.

Placés sous l'autorité du commandant de bord, ils doivent en cas d'incident ou accident, mettre rapidement en place le dispositif de sécurité voir d'évacuation et porter en cas de nécessité les premiers soins aux malades et blessés.

Les clichés liés à l'exercice de la profession sont

connus de tous mais nombreuses sont également les contraintes (rythme de travail, décalage horaire...). Aussi les candidats devront-ils posséder un bon équilibre physique et nerveux et jouir d'une grande disponibilité.

Formation

Propre à chaque compagnie. Cependant, les conditions d'admission aux épreuves de sélection sont sensiblement les mêmes. A savoir : les candidats doivent posséder le certificat de sécurité et sauvetage, répondre à des conditions d'âge et de taille, justifier d'un niveau bac et d'une solide culture générale, maîtriser parfaitement la langue anglaise et subir quelques épreuves physiques ! Une expérience dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme est souvent un plus appréciable tout comme l'usage d'une autre langue étrangère.

Marin ou matelot

Fonction

Homme à tout faire, le marin est placé, selon les tâches exécutées, sous l'autorité du maître d'équipage ou bosco au service pont, sous celle du maître mécanicien au service machines. De façon générale, il est chargé de l'entretien et de la maintenance du matériel à bord. Il peut également être affecté à la conduite du navire ou à la surveillance de la navigation à vue ou aux jumelles.

Son travail est organisé par quart soit 4h de jour en machines, et 4h de nuit en passerelle et vice versa.

Formation

CAP Maritime de marin de commerce, options électricité marine ou mécanique marine.

LA CULTURE EUROPEENNE POUR VALORISER VOTRE BAC + 2

Choisissez une formation rémunérée, d'un an, en alternance afin de maîtriser l'environnement économique et législatif, vous perfectionner aux techniques du commerce et intensifier votre pratique des langues.



27 rue Pasteur - 39100 DOLE

Contact : Chantal CHENEVAT au 84.82.79.88.

Logisticien

Fonction

Le logisticien est un gestionnaire à l'affût de dépenses inutiles. Il doit être à même de planifier sur écran ou papier les différentes étapes nécessaires à la mise en place d'un produit donné en veillant d'une part à un juste équilibre entre les différents maillons de la chaîne et d'autre part à une rentabilisation optimum pour l'entreprise. Il intervient ainsi comme le chef d'orchestre des différents services d'une entreprise de transport. Il coordonne, maîtrise et contrôle toutes les opérations concernant l'entreposage, le stockage, l'emballage, la manutention, le transport, la distribution, l'exportation et le service après-vente d'un produit donné. Trois qualités sont indispensables à l'exercice de ce métier : l'art du dialogue, de l'organisation et la connaissance approfondie de l'outil indispensable à la logistique, l'informatique. Ouverture des frontières oblige, la connaissance des langues étrangères est bien sûr indispensable.

Formation

DUT « Transport-logistique » - MST génie logistique - diplôme universitaire en gestion des opérations logistiques - DESS « transport et logistique industrielle et commerciale » - grandes écoles spécialisées comme l'Institut supérieur de logistique industrielle, l'École de logistique d'entreprise, le centre de renseignement et de recherche en logistique, l'Académie commerciale internationale... - les Mastères « transport logistique et aménagement », « logistique industrielle », « logistique et transport international », « logistique industrielle et commerciale ».



Emballeur

Fonction

Autre maillon de la chaîne logistique, le conditionnement et l'emballage des produits est un secteur en pleine expansion. Variété des produits et diversité des matériaux utilisés demandent une recherche constante et exigent des connaissances techniques spécialisées notamment dans la science des matériaux. L'ouvrier emballeur doit être ainsi capable d'effectuer toutes les opérations de conditionnement des différents biens existants sur le marché tout en leur assurant une protection efficace.

Le technicien de l'emballage et du conditionnement est quant à lui chargé de la conception des différents types de conditionnements. Pour ce faire, il doit bien évidemment tenir compte des différentes contraintes liées au transport, étiquetage et marquage des dits produits.

Formation

CAP emballeur - BT emballage et conditionnement.

Manutentionnaire(s)

Fonction

Le manutentionnaire est chargé d'effectuer le chargement, le déchargement et le déplacement de la marchandise. Le cariste effectue les mêmes tâches mais à l'aide d'un chariot automoteur élévateur. Le pontier-grutier travaille à la manutention de produits dans les entrepôts, ports, usines ou gares ferroviaires en condui-

sant des ponts roulants ou des grues. Tous ces postes demandent désormais des connaissances professionnelles supplémentaires. En effet, de plus en plus, leur sont confiées des tâches administratives comme celle concernant la gestion des stocks sur informatique ou le suivi des plannings...

Formation

Il n'existe pas pour l'instant de diplôme spécifique à la manutention. Cependant, le niveau BEPC, voire bac, sont souvent exigés.

Agent de magasinage ou magasinier

Fonction

Il est capable de tenir un stock de marchandises ou produits en entrepôt ou magasin en utilisant l'informatique pour enregistrer les mouvements, déclencher les approvisionnements ou faire les inventaires. Quatre tâches principales qualifient l'exercice de sa profession : la réception des marchandises c'est-à-dire vérifier, trier puis classer les produits ; le stockage, la préparation de commande et enfin l'expédition.

Formation

CAP agent de magasinage et messagerie - BEP distribution magasinage.

Déménageur

Fonction

Le déménageur doit à l'évidence disposer d'une bonne condition physique mais aussi savoir faire preuve d'initiative tout en ayant le sens de l'organisation et celui du contact avec la clientèle. Pour éviter toute casse, il devra connaître les différentes techniques d'emballage et exceller dans l'art du montage et démontage des meubles.

Formation

Déménageur : CAP de déménageur professionnel (uniquement par voie d'apprentissage) + permis-C.



Biblio

Fiches CIDJ :

- 2.89 « Transports ».
- 2.892 « Formations supérieures des transports ».
- 2.893 « Transports : professionnels qualifiés ».
- 2.8961 « Hôtesse et commissaire de bord (steward) ».
- 2.8962 « Aviation civile : mécanicien navigant - ingénieur navigant ».
- 2.8963 « Aviation civile : personne au sol ».
- 2.8964 « Pilote professionnel d'avion ».
- 2.8965 « Pilote professionnel d'hélicoptère ».
- 2.8966 « Aviation civile : techniciens - ingénieurs ».

- 2.897 « Marine marchande ».
- 2.8991 « Conducteur routier ».
- 2.8941 « Conducteur de taxi ».
- 2.8946 « Moniteur d'auto-école ».
- 2.746 « Conducteur ambulancier ».
- « Les métiers du transport : air, terre, mer », par Luc le Chatelier - Guide CIDJ Phosphore (1990).
- « Des métiers pour voyager », de Christian Thomas - Collection l'Étudiant pratique (1986).
- Cahier Onisep N° 32 « Travailler dans les transports : conduite, vendre, organiser » (1989).
- Cahier Onisep N° 2 - 4e édition « Spécial bureau » (et notamment ceux du transport) (1990).
- Revue Avenir « Les Métiers de la mer » (1987).

Pour toutes informations supplémentaires

Centre Information Jeunesse

27, rue de la République
25000 BESANÇON
Tél. 81.83.20.40

et les bureaux informations jeunesse (p 2)

La formation professionnelle : des acteurs... un partenariat

Le système français de la formation continue vient de célébrer son vingtième anniversaire. Dès ses origines, il s'est vu assigner un triple objectif: la formation contribue au développement économique et accompagne les évolutions technologiques; elle est un moyen de lutter contre le chômage; elle répond aux aspirations individuelles, qu'elles soient professionnelles ou culturelles.

Tous sont concernés et si notre système est envié à l'étranger, c'est qu'il a montré son efficacité grâce à la mobilisation de tous les acteurs: entreprises, partenaires sociaux, Etat, régions et des particuliers prêts à s'investir dans leur formation.

L'ETAT, LES REGIONS, LES ENTREPRISES ELABORENT CHAQUE ANNEE UNE POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

L'Etat finance surtout l'insertion et la formation des jeunes demandeurs d'emploi. Il prend en charge le fonctionnement et l'équipement des centres AFPA. Il accompagne l'effort des entreprises et cofinance avec les régions des formations dans le cadre de contrats de plan.

Les lois de décentralisation ont donné aux conseils régionaux compétence en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

Les conseils régionaux définissent une politique de formation adaptée aux besoins de la région et financent l'apprentissage et un programme annuel de formation continue. En Franche-Comté, ce programme représente 450 actions et concerne 6.500 stagiaires par an.

Les conseils régionaux s'engagent avec l'Etat dans les contrats de plan pour financer en commun des formations.

D'autres collectivités locales (départements, communes) peuvent aussi participer au développement de la formation professionnelle notamment en faveur des personnes en difficulté d'insertion.

Les entreprises participent largement à l'effort en faveur de la formation de leurs salariés. Elles ont une obligation minimale de financement de la formation professionnelle à hauteur de 1,2 % de la masse salariale brute. Mais bien des entreprises comprenant que la formation est un investissement rentable dépassent largement cette obligation. Les entreprises élaborent après consultation des salariés leur plan de formation annuel.

Elles participent au financement des actions d'insertion en alternance concernant les jeunes.

Elles financent également le congé individuel de formation. Le congé individuel de formation est un droit individuel à la formation accessible à tout salarié. Il lui permet de suivre, à son initiative et pendant son temps de travail, une formation de son choix. (cf. TOPO mars 1991).



La formation professionnelle est présente dans le domaine des transports. (Photo CIFP)

Des possibilités de se former...

● Fabienne travaille comme aide-comptable dans une entreprise. Elle ressent la nécessité de se perfectionner dans ce domaine et désire suivre un stage intitulé « perfectionnement à la comptabilité ». Acceptée par l'employeur, la formation sera financée dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

● Didier, 18 ans, a quitté l'école sans qualification. Actuellement demandeur d'emploi, il aimerait travailler dans le domaine de l'électricité. Le Conseil régional de Franche-Comté a retenu dans son programme la formation « CAP électrotechnique ». Intéressé, Didier va pouvoir en bénéficier pour se qualifier.

● François est salarié d'une banque. Il désire changer d'activité professionnelle. Grâce au congé individuel de formation, François va pouvoir entreprendre la formation qu'il a choisie à savoir « carrière de l'information et de la communication ».

● Chantal, mère au foyer, désire reprendre une activité professionnelle. Elle a d'abord suivi un stage lui permettant de valoriser ses capacités personnelles et professionnelles et d'établir un projet pour « retrouver ». Chantal ennumera par la suite une formation qualifiante dans le domaine technique, laquelle est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.



Se former pour lutter contre le chômage. (Photo BVV)

CIFP
CENTRE D'INFORMATION
SUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

36 14 FP2
AFOTEL-FORMATEL

CONSEIL
ALSAÏEN
FRANCHE-COMTE
FRANCHE-COMTE

0811 11 11
FR. L. T. NO. 80.
FR. L. T. NO. 80.
FR. L. T. NO. 80.

Formation continue dans les transports

Conducteur grand routier

Objectif: acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

Durée: 720 heures.

Organisme: AFT Formation continue maison du transport, 25480 Miserey-Salines (tél. 81.53.66.33).

Renseignements complémentaires:

Public visé: jeunes de 18 à moins de 26 ans.

Formation de niveau V.

Validation: CFP conducteur routier option grand routier marchandises sur tout véhicule.

Financement: Conseil régional de Franche-Comté.

Magasinier cariste

Objectif: formation qualifiante aux métiers du magasinage et à la conduite de chariots élévateurs.

Durée: 780 heures.

Organisme: OREA formation service, 9, rue du Port, 25200 Montbéliard (tél. 81.90.43.73).

Renseignements complémentaires:

Public visé: demandeurs d'emploi de plus de 18 ans et aptes à la conduite d'engins motorisés.

Formation niveau V.

Validation: attestation de suivi et de présence, attestation de capacité permis cariste.

Lieu de déroulement: Vesoul.

Financement: Conseil régional de Franche-Comté.

Passeport pour une bonne conduite

Objectif: permettre à un public féminin en priorité d'exercer une activité (chauffeur, cariste, grutier...) dans les transports et la manutention; permettre à quelques hommes de se diriger vers les métiers conducteurs d'engins du BTP.

Durée: 436 heures.

Organisme: FRMFREO centre de Luxeuil, 5, Allée des Libelles, 70300 Luxeuil (tél. 84.40.13.23).

Renseignements complémentaires:

Public visé: demandeurs d'emploi, femmes.

Formation niveau V.

Validation: permis de conduire BCD. Attestation de suivi ou de présence.

Technicien supérieur des méthodes et d'exploitation en logistique

Objectif: former des spécialistes des études d'organisation et des gestion concernant les activités logistiques.

Durée: 1.300 heures.

Organisme: HTIM, rue du Rond Buisson, ZI de Thise, 25200 Roche-lez-Beaupré (tél. 81.88.58.60).

Renseignements complémentaires:

Public visé: titulaire du bac, pour les personnes de niveau BAC un an d'expérience en entreprise.

Formation de niveau III.

Validation: CFP de technicien supérieur des méthodes et d'exploitation en logistique.

Préparation au BEPECASER

Objectif: préparer les stagiaires au diplôme national permettant l'exercice du métier de moniteur d'auto-école (enseignant de la conduite et de la sécurité routière).

Durée: 900 heures.

Organisme: GRETA de Champagnole Lycée professionnel, 20, avenue Herriot, 39300 Champagnole (tél. 84.52.61.73).

Renseignements complémentaires:

Public visé: demandeurs d'emploi, femmes, salariés en congé individuel de formation.

Formation de niveau IV.

Validation: diplôme d'Etat Bepecaser.

Financement: Conseil régional de Franche-Comté.

Par ici la rentrée

Il n'y a pas que le boulot qui ait repris en septembre.

L'année commence aussi pour les sports, les loisirs et autres activités qui ont pour synonymes, détente, évasion, passion, expression, décompression...

Chacun a déjà son expérience, selon ses goûts, ses disponibilités...

Les mordus ont déjà repris leur abonnement, leur adhésion, leur carte... Mais si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas y réfléchir un peu en parcourant les listes d'activités sportives, culturelles qui suivent... sans oublier une liste d'activités d'une autre nature qui valent peut-être aussi un détour.

● Les sports

Aérobic
Arts martiaux
Athlétisme
Auto moto
Aviron
Badminton
Base-ball
Basket
Boxe
Canoë-kayak
Course d'orientation
Equitation
Escalade
Escrime
Football
Golf

Gymnastique
Handball
Hockey sur glace
Musculation
Natation
Parachutisme
Patinage (à roulettes ou sur glace)
Pêche
Planche à voile
Plongée
Randonnée
Relaxation
Rugby
Squash
Stretching
Tai chi chuan
Tennis
Tennis de table
Tir à l'arc
Tir
Triathlon
Voile
Vol (à moteur, à voile ou libre)
Yoga.

● Les loisirs

Archéologie
Art floral

Artisanat
Arts ménagers
Arts plastiques
Astronomie
Audiovisuel
Cirque
Clubs scientifiques
Collections
Danse
Généalogie
Informatique
Jeux de rôle
Jeux de société
Langues
Modélisme
Musique
Nature
Scoutisme
Théâtre.

● Et aussi...

Aide humanitaire
Amitiés internationales
Bénévolat
Secourisme

Sans oublier toutes les autres façons de se rendre utile notamment l'encadrement d'activités et mouvements de jeunes.

Topo conseils

1. — Certaines activités peuvent se dérouler en week-end ou en stage de quelques jours... ce qui peut être une bonne façon de s'initier ou se perfectionner.

2. — Certains organisateurs d'activités acceptent que l'on fasse une ou deux séances avant de s'inscrire, pour voir... Ne pas hésiter à demander.

3. — Les prix des activités varie beaucoup... Il n'est même pas possible de donner d'indication. De plus, il faut rajouter l'équipement parfois coûteux dans certaines disciplines mais il y a des arrangements possibles dans certains clubs ou associations.

4. — Ne pas hésiter à demander un étalement des paiements et à présenter sa **carte jeunes**. Il y a peut-être une réduction à la clé!

Consulter les listes dans les centres ou bureaux informations jeunesse régionaux (adresse P. 2).

A partir de
83.000^F HT*

VITARA



* Pour véhicule TVA récupérable

CMB

Espace Valentin

BESANÇON - Tél. 81.50.47.34

TOUTES LES OCCASIONS SONT BONNES.

GRANDE FOIRE
DE L'OCCASION
ET DE LA CARAVANE

DU 11 AU 21 OCTOBRE
PARC DES EXPOSITIONS
BESANÇON



9^e fête de la BD

On savait d'avance que la chute du mur de Berlin ne serait pas sans conséquences sur le nouvel équilibre ou ordre mondial... Mais de là à imaginer une nouvelle invasion de Vikings, Normands ou autres barbares nordiques!

Sous le signe d'Odin, le peuple des géants s'apprête, on le sait de source sûre, à aborder les rivages du Doubs les 26 et 27 octobre. Montbéliard, Sochaux, Exincourt, et même Belfort subiront leurs frasques... à travers de multiples fresques.

Mais leur point de chute, puisqu'ils iront même jusqu'à y amarrer leur drakkar, sera la cité d'Audincourt. Alors, ici ou là, dans les rues jailliront comme autant de signes de victoire, boucliers, lances et voiles.

Des géants de papier

Quatre-vingt planches et autant de versions de ces hommes du nord seront exposées à la salle Omnisports, dans un décor de pierres runiques, pour vous présenter, à travers différents auteurs bédéphiles, l'histoire du peuple viking.

Des géants de papier? Non pas, Peter Mandsen nous fera découvrir l'univers des légendes nordiques avec le Valhalla, l'équivalent danois d'Astérix. Et pour compléter cette vision les scènes de la

vie quotidienne photographiées par Grégoire Horvén (MJC des Champs Montants).

Et tant d'autres images

Mais fidèle à sa vocation, Audincourt présentera au foyer municipal, dans une atmosphère de grand marché, tout un arsenal d'auteurs, des célèbres comme Blanc-Dumont, Gibrat ou Convard, mais aussi de jeunes talents à la recherche de la reconnaissance et de ses pairs et du public.

Et puis aussi une saga haute en couleurs qui à travers vingt-huit dessinateurs évoquera les portraits de vingt-six rockers mythiques pour retracer la légende du rock des années soixante à nos jours.



Et comme chaque année, la présence du studio radiophonique de Radio-France-Belfort.

Et puis encore la mise en cases d'Audincourt par Joseph Bèhé où tout un chacun reconnaîtra dans ce portfolio, « un Doubs jardin explose », les mille et un détails d'une ville qui s'appelle Audincourt.



« JO », l'héroïne du dernier album de Claude Derib.

A l'initiative de la caisse primaire d'assurance maladie de Montbéliard, une exposition sur le sida « JO ou la chronique d'une BD » sera présentée au public à travers notamment le dernier album BD de Claude Derib « JO ». 1 000 albums seront ainsi distribués gratuitement.

Gibrat, quant à lui, s'affiche dans la revue de la caisse d'allocations familiales de Montbéliard « Bonheur » pour aborder, sous forme humoristique le problème de l'accueil de la petite enfance. Le dimanche 27 octobre, à 17 h, la proclamation des lauréats des différents prix décernés clôturera cette neuvième édition de la fête de la BD, pour en savoir plus : Mission bande dessinées; BP 54, 25402 Audincourt cedex (tél. 81.30.42.08).



Les 26 et 27 octobre à Audincourt pour rencontrer et discuter avec tous ceux qui font le monde de la BD.

4^e Foire aux végétaux cultivés de Nancray

Dans le cadre unique de l'écomusée, une trentaine d'exposants venus de toute la France présenteront leurs collections de plantes originales, rares ou anciennes, du mobilier, des accessoires de jardin et tout ce qui a trait à la culture biologique.

Cette manifestation sera ouverte à tous le samedi 9 novembre, de 14h à 17h30, et le dimanche 10 novembre, de 10h30 à 17h30.

Au programme, de nombreuses expositions dont celle des fruits anciens, des conférences sur les roses d'antan, les pivoines en Chine... un programme tout en arômes et couleurs!

Prix d'entrée: 25F pour adultes, donnant droit à la visite de la foire et du musée.

Infos: Jérôme Cachot, DRAE de Franche-Comté, 5, rue Sarraill, BP 137, 25014 Besançon cedex (tél. 81.61.53.33).



EASY GYM

L'AUTRE GYMNASTIQUE

Technique révolutionnaire venue des U.S.A.



LA FORME DEVIENT UN PLAISIR SANS EFFORT SUPERFLU

LE CONCEPT TONING TABLE

présente une conjugaison astucieuse de **7 TABLES ANATOMIQUES DOTEES D'UN VARIATEUR DE VITESSE** s'adaptant aux possibilités et au rythme de chacun

- **DETENDEZ-VOUS**
- **STIMULEZ** votre circulation sanguine et lymphatique
- **AMELIOREZ** votre maintien
- **AFFINEZ** votre corps là où vous le voulez
- **ASSOUPLEZ** vos articulations
- **TONIFIEZ** vos muscles
- **RETROUVEZ** bien-être et tonus

EASY GYM

68, rue de Vesoul - 25000 BESANÇON - Tél. 81.80.77.50

Amissemments - Relaxation - Gym semi-passive - Solarium - Sauna
Dietétique. Abonnement par mois, trimestre, à l'année ou à la carte
Horaire souple - Carte fidélité - Parking gratuit

Bon pour une séance-essai gratuite

NOM Prénom

Adresse

38^e rencontre internationale de cinéma de Pontarlier

Du jeudi 31 octobre au dimanche 3 novembre, le ciné-club Jacques Becker de Pontarlier vous présente une douzaine de films tirés de l'oeuvre des frères Taviani et en leur présence.

Infos: M. Blondeau au 81.39.18.69.

Banlieues Art

Gilles Rondot, artiste bisontin, intervient en banlieue parisienne dans la création du théâtre-médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Sa participation laisse entrevoir une autre approche de l'art en milieu urbain. Avant même que se dresse ce lieu d'animation et de regroupement, Gilles Rondot l'habille de portraits glanés ici et là sur le chantier et lui donne déjà ainsi une vie, une âme.

La galerie Traje (rue Charles-Nodier à Besançon) vous présente jusqu'au 30 novembre une autre facette de l'artiste.



David Halliday, le grand blond au T-shirt noir le 20/11 au Palais des sports de Besançon et le 21/11 à Voujeaucourt.



L'Écureuil en concert

25/10: Crowded House - Montjoye Besançon.

05/11: Molodoi - Montjoye Besançon (rock band alternatif avec notamment la présence du chanteur du défunt Bérurier Noir).

13/11: FFF - Montjoye Besançon (révélation des dernières transmuscules de Rennes, groupe de « trash funk » formé de musiciens de Niagara et Marquis de Sade).

27/11: Fredericks, Goldman et Jones - parking Casino Châteauvaine, Besançon.

En location dans les Caisses d'épargne Ecureuil et le CII de Franche-Comté.

Lenny Kravitz, la star du moment à Besançon! le 19 novembre, au Palais des Sports.



Romance pour un piano

A peine le Festival international de musique achevé que déjà Besançon se prête aux charmes harmonieux de Radio France. Elue avec six autres villes françaises, Besançon affirmera autour de 6 récitals de piano, sa vocation musicale. Thématique choisie: le romantisme. Cette opération sans précédent nous permettra d'assister au théâtre municipal de Besançon aux concerts suivants:

- Jeudi 21 novembre: « Immortelle bien-aimée » avec des oeuvres de Beethoven et Georges Phidmarcher au piano.

- Mardi 17 décembre: « Romances sans paroles » avec des oeuvres de Field, Chopin, Mendelssohn, Litz et Schumann et France Cidat au piano.

- Mardi 28 janvier: « D'ombre et de lumière » avec des oeuvres de Schubert et Schumann et Michèle Boegner au piano.

- Mardi 18 février: « L'étincelle Paganini » avec des oeuvres de Brahms, Liszt et Schumann et François-René Duchâble au piano.

- Mardi 24 mars: « Sonata quasi una fantasia » avec des oeuvres de Beethoven, Liszt et Schumann et Dominique Merlet au piano.

- Mardi 14 avril: « Le voyage romantique » avec des oeuvres de Schubert, Liszt et Schumann et Brigitte Engerer au piano.

Locations au théâtre municipal. Des réductions possibles avec deux systèmes d'abonnement.

**Ne soyez pas celui ou celle qui cherche,
mais le collaborateur que l'on recherche.**

DES FORMATIONS POUR DES EMPLOIS

**SECRÉTARIAT - COMPTABILITÉ - GESTION
LOGICIELS INFORMATIQUES - ANGLAIS**

- Un programme personnalisé
- Un suivi individuel
- Le choix des horaires
- Pas de limite d'heures

4 avantages qui vous distingueront.

INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE

I.T.N.

**GROUPE
DIGIER**
DEVELOPPEMENT 1979

Renseignez-vous sans engagement

Tél. 81.51.73.74 (sur rendez-vous)

15, rue Xavier-Marmier - BESANÇON



NTM invité en compagnie des groupes Pigalle et Cecil No pour la fête du tympan! Le 29 octobre à la halle polyvalente de Montbéliard (location au CII) (Photo AFP).



Personnages burlesques insensés et grotesques croqués par un grand monsieur du théâtre désormais jugé classique.

La Cantatrice chauve

Une pièce vieille de trente ans qui, malgré les différentes mises en scène jusqu' alors produites, nous entraîne dans un monde étrange et absurde: le nôtre. La cantatrice chauve c'est l'analyse « au fil du rasoir » de Monsieur Ionesco sur l'absurdité des choses, une véritable parodie du comportement humain qui invite au rire et à la moquerie.

Tournée régionale de la pièce mise en scène par Jean-Luc Lagarce (théâtre de la Roulotte - 81.83.30.03), les 19 et 20 novembre au centre d'art et de la plaisanterie (tout simplement l'ex-CAC) de Montbéliard; le 21 novembre à Dole; le 23 novembre à Pontarlier; du 26 au 30 novembre à Besançon; le 10 décembre à Lons-le-Saunier; le 13 décembre à Vesoul.

La carte jeunes vous offre 10 F de réduction sur les concerts de l'écurie et même 20 F sur celui de Fishbone!

Une bande d'amateurs

Un an de travail, un texte difficile et une vingtaine de personnes qui décident de partir en tournée en Franche-Comté pour interpréter « Comment Monsieur Mockinpott fut délivré de ses tourments ».

Pour l'instant, trois dates sont arrêtées. Le théâtre à tout prix se produira donc au Théâtre municipal de Besançon, les 18 et 19 octobre, à 20h30 et le 20 octobre à 17h. Location au CIJ.

Improviser... ça s'apprend!

Pour les amateurs de cette nouvelle discipline, la rentrée 91 s'annonce prometteuse:

En effet, outre les entraînements réguliers proposés à la MPT de La Grette, le mercredi et vendredi soir, la Ligue comtoise d'improvisation théâtrale lance des formules d'entraînements en week-end, au Montjoye, à Besançon. Différentes personnalités viendront les animer. Et pour que le public puisse participer, de nombreux matches auront lieu en Franche-Comté:

Le 26 novembre, à Besançon, avec l'équipe de Dijon.

Le 24 janvier, le 7 février, le 13 mars et le 10 avril à Besançon. (Location au CIJ).

Dernière nouvelle: une équipe lédonnienne est en cours de formation.

Pour réserver dès maintenant vos stages, ou participer aux différents entraînements: contacter la Ligue comtoise d'improvisation théâtrale, 78, rue Battant, 25000 Besançon. Tél. 81.82.32.74 (le matin).

Bloc-notes

● Expo « sculptures de Claudie Pelletan » - Sorefi - 191, rue de Belfort - Besançon du 28 octobre au 5 novembre du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, entrée libre.

● Foire aux livres à la Maison du peuple et salle des fêtes de Belfort du 1er au 15 novembre (Infos: FOL au 84.21.69.88).

● Premier salon de petites autos, maquettes, miniatures et modèles réduits du 14 au 17 novembre - Parc des expositions à Andelnans.

L'UCPA N° 1
des séjours sportifs en France
a choisi
le CIJ de Franche-Comté
comme bureau de vente



La première prestation en public de la Ligue comtoise d'improvisation théâtrale (BVOJ 90).



NOUVEAU!

le FiRST

BAR - GLACIER

Spécialités de glaces

Ouvert de 9 h à 22 h 30 NON-STOP - Fermé le lundi

LES ARBLETIERS - AUDINCOURT - Tél. 81.30.66.80



En matière de réglementation européens

EXEMPLES : ALLEMAGNE

Limitation de vitesse : 50 km en agglomération, 100 km sur route. Il n'existe pas de limitation de vitesse sur autoroute, toutefois une vitesse de 130 km est conseillée. Taux d'alcoolémie : 0,5 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant comme à l'arrière.

BELGIQUE-LUXEMBOURG

Limitation de vitesse : 60 km en agglomération, 90 km sur route et 120 km sur autoroute.

Taux d'alcoolémie : 0,8 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant.

DANEMARK

Limitation de vitesse : 50 km en agglomération, 80 km sur route et 100 km sur autoroute.

Taux d'alcoolémie : 0,8 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant comme à l'arrière pour tous les passagers de plus de trois ans.

ESPAGNE

Limitation de vitesse : 60 km en agglomération, 90 km sur route et 120 km sur autoroute.

Taux d'alcoolémie : 0,8 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant.

ITALIE

Limitation de vitesse : 50 km en agglomération, de 90 km à 110 sur route et 110 km à 140 sur autoroute. Cette variation est établie en fonction de la puissance des véhicules.

Taux d'alcoolémie : 0,8 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant.

PAYS-BAS

Limitation de vitesse : 50 km en agglomération, 80 km sur route et 120 km sur autoroute.

Taux d'alcoolémie : 0,5 g/l.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant.

Mode d'emploi de l'AAC

Première démarche, vous inscrire dans une auto-école agréée, reconnaissable par les affichettes ou auto-collants mentionnant les deux lettres CA ou conduite accompagnée.

Deuxièmement, choisir une ou plusieurs personnes de 28 ans titulaires du permis de conduire depuis au moins trois ans qui vous assistera en tant que formateur. Celui-ci devra préalablement prévenir son assureur pour qu'il donne son accord d'extension de garantie pour le ou les véhicules utilisés.

Si le candidat est mineur, il doit bien évidemment recevoir l'approbation des parents.

Troisièmement, un livret pédagogique vous sera remis dès votre inscription. D'importantes consignes y sont notées quant aux règles régissant l'AAC.

Enquête sur la sécurité routière

UN LARGE CONSENSUS

90 % des personnes estiment qu'il est possible de diminuer le nombre de tués et des blessés dans les accidents de la route selon une enquête effectuée par le CREDOC sur les conditions de vie. Parmi les interventions reconnues les plus efficaces 38 % des personnes interrogées citent l'action des médecins et services d'urgence ; 30 % le rôle des policiers et des gendarmes ; 26 % l'impact de la télévision et des journaux ; 25 % les associations de victimes.

89 % des personnes interrogées jugent que c'est davantage à chaque individu d'être responsable de la sécurité et de celle des autres plutôt qu'à l'Etat et à la collectivité d'intervenir. Pour la limitation de la vitesse, 81 % la juge indispensable, mais 72 % seulement sont favorables à un renforcement du dispositif de contrôle de la vitesse.

Idem pour les contrôles techniques : 82 % des Français y sont favorables, mais 61 % ne songent pas pour autant à modifier leurs habitudes, lors de mise en place.

Programme local de sécurité routière

Malgré les efforts déjà entrepris en matière de sécurité routière, que ce soit au niveau des infrastructures, de l'éducation, de la formation, de l'information, de la surveillance et des contrôles de vitesse et d'alcoolémie, les services de police et de gendarmerie ont enregistré sur les routes du département du Doubs en 1990, 1.397 accidents corporels qui ont fait 110 tués et 1.918 blessés. Si le nombre des accidents a globalement diminué dans le Doubs par rapport à 1989, ces chiffres incitent à mener une action systématique en faveur de la prévention.

C'est pourquoi l'Etat et le conseil général du Doubs ont associé leurs efforts en faveur d'actions locales de sécurité routière susceptibles d'entraîner une réduction du nombre des accidents de la route, et ont signé un contrat de programme local de sécurité routière, tendant vers 2 objectifs :

- modifier le comportement ultérieur de l'usager de la route par une promotion de la conduite accompagnée auprès des jeunes, en apportant une aide de 600 F aux jeunes de 16 et 17 ans résidant dans le Doubs et s'inscrivant aux cours de conduite accompagnée dans la pé-

riode du 1er juin au 30 septembre 1991. Les 650 premiers candidats inscrits dans cette période auprès des auto-écoles agréées ont pu ainsi prétendre à cette aide.

- agir sur les infrastructures en vue d'améliorer la sécurité sur le réseau routier en réduisant les risques d'accidents, en aménageant sur le réseau routier du département, en matière de sécurité, les « points faibles » éventuellement révélés par les enquêtes REAGIR. Cette action porte sur le renforcement de la signalisation verticale ou horizontale, la création d'îlots ou toute intervention simple mais ayant un impact immédiat et efficace visant à réduire les risques d'accidents.

Le montant du contrat, dont le financement est supporté à parts égales par le conseil général du Doubs et l'Etat, s'élève, pour l'année 1991, à 600.000 F, répartis pour 390.000 F en direction des

actions d'éducation et 210.000 F pour les actions d'infrastructures. Cette action s'inscrit dans un programme triennal : elle fait ainsi suite au contrat conclu en 1990 (opération « Route tout Doubs... ») et pourra être reconduite en 1992, en raison du succès qu'elle a rencontré auprès du public concerné.



Inauguré par Louis Souvet, sénateur maire du pays de Montbéliard, le Bureau d'information jeunesse de Montbéliard est désormais ouvert au public. Contact : BIJ, 1, rue Mouhot, 25000 Montbéliard, tél. 81.94.45.60.

104



LA JEANNERIE

Avenue Briand - AUDINCOURT

LE CHOIX

LEVI'S CHEVIGNON DIESEL

CHIPIE AVIATIC LEE COOPER NEW MEN

Lycéens - citoyens

Aux urnes lycéens !

Les lycéens font l'apprentissage de la démocratie. Les conseils de délégués élèves mis en place dans l'effervescence du plan d'urgence pour les lycées en témoignent. Ils doivent permettre aux élèves d'aborder à la fois l'apprentissage de leurs nouvelles responsabilités et l'avalanche des problèmes qui ont généré la crise de l'automne 90. Aux oubliettes de l'histoire, donc, les chefs de classe, délégués factotum et autres porteurs de craies et de cahiers de textes. Le délégué lycéen est aujourd'hui un médiateur, un responsable, un élu. L'heure est à l'apprentissage de l'élection, de la représentation et de l'exercice d'un mandat; c'est à dire les bases d'une pratique démocratique. Si « nul n'est censé ignorer la loi », il est indispensable également de connaître ses droits. Voici donc quelques renseignements pratiques, agrémentés d'extraits des textes en vigueur, à usage des électeurs, candidats et futurs élus lycéens.

Les élections

Elles doivent avoir lieu en début d'année, au plus tard avant la 7^e semaine. Chaque classe élit 2 délégués au cours d'un vote organisé par le professeur principal. Celui-ci informe les élèves sur le rôle des délégués au conseil de classe. Les candidatures sont individuelles, l'élection a lieu à bulletin secret. Un élève est élu si les suffrages se portent sur lui et s'il l'accepte. Il doit recueillir la majorité absolue au premier tour ou au 2^e tour la majorité relative. En cas d'égalité, c'est le plus jeune qui est déclaré élu. Quand le mandat prend fin en cours d'année (démission ou départ), on procède à nouveau, mais au maximum deux fois dans l'année, à l'élection d'un remplaçant. A noter qu'un élève redoublant peut être élu au cours de son année de redoublement.

L'animation

Candidat, l'élève a présenté un programme d'animation pour la classe; élu, le délégué se doit bien sûr de l'appliquer du mieux qu'il le peut. Voici quelques exemples qui peuvent figurer dans un tel programme: éviter la formation de clan dans la classe; rien de pire que la guerre civile!

Aider les élèves absents: un service de copie des cours peut être institué. Le soutien peut être organisé avec des équipes de travail encadrées par les meilleurs et des échanges de conseils et de techniques de travail. Et bien sûr organiser des loisirs et des activités culturelles (soirée, repas, rallye...). Enfin faire participer la classe à l'élaboration du projet d'action éducative peut être proposé. Un bureau d'animation de la classe peut être constitué. Tous ces efforts doivent permettre au lycée de devenir progressivement un lieu de vie convivial.

Les responsabilités

Outre son rôle d'animateur, l'élu lycéen est un responsable qui doit remplir ses fonctions et prendre part activement à la vie de l'établissement. Il siège au conseil des délégués et au conseil de classe et peut, s'il le souhaite, être candidat aux autres instances qui régissent l'établissement. Voici la liste des conseils où le délégué peut prétendre siéger ou être élu:

Le conseil des délégués élèves (CDE): il est composé de l'ensemble des délégués de l'établissement, il se réunit sur convocation du proviseur au moins 3 fois par an, et à la demande de la moitié de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Présidé par le proviseur, il élit en son sein un vice-président lycéen et un bureau et adopte un règlement interne, il peut y être créé des groupes de travail ou des commissions sur des sujets précis. Le CDE doit normalement pouvoir disposer d'un local et de matériel (machine, photocopieur). Il gère un fonds de vie de 30.000 F (en moyenne) qui permet selon le choix des élèves de financer des actions d'information, d'expression, des animations culturelles et éducatives.

Le CDE définit avec les conseillers d'éducation (CPE) les besoins et les méthodes en matière de formation à la fonction de délégué, il donne son avis sur le programme des associations ayant leur siège dans l'établissement (foyer, association sportive...). Parmi les questions relatives à la vie et au travail scolaire, au sujet desquelles le CDE donne son avis, et formule des propositions, on relève:

- le projet d'établissement,
- l'organisation du travail scolaire,
- l'organisation du travail personnel, du soutien et du rattrapage,
- la santé, l'hygiène, la sécurité,
- l'information sur les études scolaires et universitaires, les carrières professionnelles et l'orientation.

Le conseil d'administration (CA): c'est l'organe délibératif de l'établissement, cinq élus lycéens (et cinq suppléants) y siègent. Les élections ont lieu au plus tard avant la fin de la 8^e semaine. L'élection a lieu au sein du CDE. Il est à noter que les élèves de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits (électeurs et éligibles) que les nationaux français.

La commission permanente (CP), en quelque sorte le bureau du CA: deux élus lycéens en sont membres.



Le conseil de classe: les deux délégués de la classe siègent au conseil de classe. Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL): il compte 40 membres dont la moitié au moins sont des élèves membres des CDE des établissements de l'académie. Il se réunit trois fois par an sous la présidence du recteur, il est consulté et formule des propositions sur les questions relatives à la vie matérielle, pédagogique, sociale et culturelle des élèves dans les lycées.

Exercer ses droits

Une parfaite connaissance du fonctionnement de l'établissement est donc indispensable lorsque l'on souhaite s'impliquer dans la vie de son lycée. Un élu lycéen sera d'autant plus crédible s'il s'avère être un interlocuteur représen-

tatif et conscient de sa fonction, si ces efforts pour améliorer la vie lycéenne n'enrayent pas un moment la nécessité du travail en classe et la réussite scolaire. Alors, l'élu pourra faire adopter des « réformes » qui lui tiennent à coeur: le droit de sortie pour les internes, la suppression des colles abusives, l'installation de casiers, le choix des ouvrages au CDI, des news et pourquoi pas le remplacement de panneaux d'affichage par un réseau de vidéo interne.

La démocratie est en marche dans les lycées français: les droits des lycéens ont été codifiés, le droit d'association reconnu, la liberté de la presse instituée et on promet aux lycéens d'être bientôt représentés au conseil supérieur de l'éducation. C'est une évidence, s'il fait bon vivre au lycée, c'est un atout de plus pour relever le défi de la formation.

La balle est maintenant dans le camp des citoyens lycéens: seuls les droits que l'on n'exerce pas s'éteignent vite...

Pour tout savoir: « Délégué Flash » de P. Jourdan: une référence! A se procurer absolument. Ed. CRDP de Grenoble.

- Pratique: « Aider les délégués d'élèves, une méthode de formation » 55 fiches. Ed. CRDP de Grenoble.

- La FIDE (fédération indépendante et démocratique des lycéens) - association nationale de lycéens - 28, bld Bonne Nouvelles, 75010 Paris.

- Et bien sûr le CRDP, votre académie, les équipes éducatives et administratives de votre lycée, les CDI.

Le développement des réseaux informatiques appelle de nouvelles compétences

BAC + 2*, démarquez-vous en 1 an par une qualification à l'organisation des réseaux télématiques et informatiques.

icep

27 rue Pasteur - 39100 DOLE

*DEUG, BTS, DUT: informatique, bureautique, électronique, gestion d'entreprise...

Contact: Chantal CHENEVAT au 84.82.79.89.

Le Centre information jeunesse de Franche-Comté recherche un **objet de conscience** pour l'incorporation de novembre-décembre 91. Prendre contact avec le CIJ de Franche-Comté, 27, rue de la République à Besançon. Tél. 81.83.20.40.

EMPLOIS

DOUBS

★ La Maison des jeunes et de la culture d'Audincourt recherche pour ses activités socio-éducatives plusieurs **techniciens d'activités**: gymnastique féminine, cours d'espagnol, foot enfants, aide sociaux, couture. Contactez la M.J.C. au 81.34.36.54.

★ L'université de Franche-Comté recrute un **agent contractuel au sein du service informatique de gestion**. Mission: suivi et exploitation de programmes en COBOL, aide aux utilisateurs de micro-informatique, pour l'élaboration de programmes DBASE III.

Profil: D.U.T. ou B.T.S. informatique minimum.

Rémunération: 6.200 F mensuel net.

Candidatures: Mme Elisabeth Fienet, présidente de l'université de Franche-Comté, 39, avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon cedex.

★ La M.J.C. de Besançon-Loutelet (25) embauche pour une durée d'un an à partir du 1er décembre 91. Un **animateur à dominante sportive voile, 1er ou 2e degré, SR** ayant son permis transport en commun, son BAFO et des acquis en ski. Délimitation de poste direction de l'école de voile (Malbuisson), accueil de groupes, réalisation de programmes, travail en équipes.

Rémunération: convention collective du socio-culturel, possibilité de logement et de nourriture.

Candidature: M.J.C. de Besançon-Loutelet, J.-C. Grandjean, 25370 Touillon-Loutelet.

HAUTE-SAONE

★ Le groupe AGF, développant ses activités dans les secteurs du crédit et de la gestion du patrimoine, recherche **des collaborateurs** ayant un tempérament commercial qui seront en relation avec la clientèle de leur secteur, ainsi qu'avec des notaires et des conseillers juridiques et fiscaux. Rémunération motivante, fixe + commissions. Formation assurée (rémunérée).

Envoyer C.V. et photo à AGF Vie, BP 248, 70005 Vesoul.

JOBS

Animation

★ Organisateur national de centres de vacances recherche pour des séjours sur toute la France **des directeurs et animateurs** (surf, ski, monski). Profil: BAFO, BAFA avec spécialisation ou moniteur fédéral en ski alpin. Dates sur les trois zones de vacances de février. Durée: 2, 3 ou 4 semaines. Réf. J0622.

★ Pour le mont Saxonnet (Haute-Savoie) **animateur(trice) BAFA avec qualification ski**, pour encadrement en classes de neige. Rémunération: 200 J brut. Réf. J0507.

★ Pour Fuans (25), le ranch La Recototte recherche un **animateur(trice) BAFA** ou en formation, ayant une qualification en équitation (2e degré) ou un bon niveau. A partir de janvier, pour une durée à déterminer. Hébergement sur place possible.

Contact: tél. 81.43.53.07 ou 81.43.55.55.

**COMMUNIQUEZ
VOTRE
OFFRE DE JOBS
AU 81.83.20.40**

Baby-Sitting
séjours au pair

★ Pour Vesoul, famille cherche **jeune fille au pair** de langue anglaise de préférence, majeure, pour s'occuper de trois enfants scolarisés et un bébé. Dès maintenant pour l'année scolaire. Trajet Besançon-Vesoul en bus possible.

Contactez: Mme Begoc, 35, avenue A-Brand, 70000 Vesoul. Tél. 84.75.22.40, aux heures des repas.

Vous cherchez une personne
pour garder vos enfants
en votre absence

le service Jobs-Stages du CIJ
peut vous aider. Tél. 81.83.20.40

Divers

★ Centre de vacances du mont Saxonnet, recherche: - un **agent de collectivité**. Réf. J0683

- Un(e) **assistant(e) sanitaire** (diplômé(e) BNS). Réf. J0682. Pour la saison 91-92.

★ Pour Besançon et ses environs, recherche **jeunes majeurs pour la vente de bijoux** (plaqué or, argent) sans porte-à-porte, commissions et pourcentage des ventes. Réf. J0680.

★ Association sportive recherche des personnes pour l'**arbitrage de football américain**, sur Besançon et Lyon pendant toute l'année (formation et déplacement pris en charge par le club). Rémunération 200 à 300 F par match. Réf. J0688.

★ Sur Besançon et ses environs, recherche des jeunes disponibles, dynamiques et sérieux pour la **vente et la diffusion de parfums et cosmétiques**. Pendant l'année 91-92. Commission. Réf. J0670.

★ Pour Châtelbain (25), hôtel restaurant recherche une **jeune fille bilingue** (anglais ou allemand) pour le service, l'accueil. Nourrie et logée pour une durée à convenir. Contact: M. Jacquier, Le Castel Blanc. Tél. 81.69.24.56.

Une offre de job
vous intéresse

Passer au CIJ remplir une fiche de candidature ou y déposer lettre ou CV ou envoyer votre candidature avec mention de la référence choisie au CIJ qui transmettra.

Topo-CIJ Annonces, 27, rue de la République, 25000 Besançon.

NB: aucunes coordonnées ne sont transmises par téléphone ou par courrier.

36.15 IJ

D'autres
offres
sur Minitel

Toutes les offres de jobs, de logements, d'auto-stop sont insérées dès réception dans notre service 36.15 IJ. Consultez-le régulièrement!

afpa
Association nationale
pour la formation Professionnelle des Adultes

**CHOISIR UN METIER,
SE PERFECTIONNER,
CHANGER D'ACTIVITE,
ACQUERIR UNE QUALIFICATION**

Nous vous offrons des stages gratuits et rémunérés de :

Micromécanicien: Besançon
Mécanicien-outilleur: Besançon
Installateur thermique et sanitaire: Besançon-Belfort
Charpentier bois: Lons-le-Saunier
Couvreur-zingueur: Lons-le-Saunier
Metteur au point essence Diesel: Vesoul
Chef d'équipe réparation auto: Vesoul
Technicien maintenance en automatisé: Montbéliard
Technicien maintenance en micro-système informatique: Belfort
Technicien méthode et préparation mécanique: Belfort
Technicien supérieur maintenance automatisés industriels: Montbéliard

Inscription et renseignements au : 81.52.14.90

**LA QUALIFICATION POUR L'EMPLOI :
UN EXPERT S'ENGAGE**

ANPE

ANPE

Se former
tout en travaillant

Saviez-vous qu'il existe des contrats de travail vous permettant d'acquérir ou de renforcer une véritable qualification professionnelle ?

Près de 200.000 jeunes de 16 à 25 ans en ont bénéficié en 1990. Les organisations patronales estiment que 300.000 contrats seront signés en 1992. Vous voulez en savoir davantage ?

Alors faisons mieux connaissance avec ces contrats en alternance.

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous n'avez pas de diplôme ou un diplôme inférieur au niveau requis pour l'emploi proposé.

- Un contrat de travail de 6 mois à 2 ans.
- Une formation professionnelle, en organisme de formation, d'une durée égale au moins au quart de la durée du contrat.
- Une rémunération payée par votre employeur pouvant s'élever jusqu'à 75 % du SMIC (parfois davantage).

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous avez un diplôme mais besoin d'une formation complémentaire pour être opérationnel dans le poste proposé.

Le contrat d'adaptation vous offre :

- Un contrat de travail de 6 à 12 mois (ou à durée indéterminée).
- Une formation d'une durée de 200 heures.
- Une rémunération versée par votre employeur au moins égale au SMIC (4.524 F nets mensuels).

Mais direz-vous, un contrat c'est bien mais après que vais-je faire ? D'après les dernières études :

Plus de la moitié des bénéficiaires de ces mesures ont ensuite un contrat définitif. 100 % auront acquis une expérience professionnelle enrichie d'une formation officiellement reconnue.

Pour en savoir davantage : contactez votre agence locale ANPE.

AUTO-STOP SERVICE

★ Besançon-Grenoble : 3 places. Départ le vendredi vers 18 h 15. Retour le dimanche soir. Tous les quinze jours. Réf. 00074.

★ Besançon-Grenoble : 3 places. Via Lons-le-Saunier, Bourg. Départ le vendredi vers 16 h. Retour le dimanche soir. Réf. 00076.

★ Besançon-Champagne : 3 places. Départ le vendredi entre 18 h et 19 h. Retour le lundi vers 7 h. Réf. 00083.

★ Besançon-Saint-Claude : 3 places. Départ le lundi vers 6 h 30 (Avanne). Retour le vendredi 17 h ou 18 h. Réf. 00085.

★ Besançon-Metz : 3 places. Via Vesoul, Luxeuil, Nancy. Départ le dimanche soir. Retour le vendredi soir. Certains week-ends. Réf. 00118.

Une offre de trajet vous intéresse :

Précisez la référence de l'offre, déclinez votre identité et le numéro de téléphone de l'offreur vous sera communiqué.

Auto-stop Service : CUI, 27, rue de la République, 25000 Besançon. Tél. 81.83.20.40, 36.15 IJ.

Un petit problème de transport... ? Une place dans votre véhicule ?...

N'oubliez pas : le service régional auto-stop du CUI Franche-Comté est à votre disposition et entièrement gratuit. Tél. 81.83.20.40 (Auto-stop).

★ Besançon-Paris : 3 places. Départ dimanche après-midi. Retour le vendredi soir. Réf. 00120.

CHAMBRES MEUBLÉES A BESANÇON

Extrait des disponibilités au 3 septembre 1991.

QUARTIER PALENTE

★ Dans maison, entrée propriétaire, 10 m², 1 étage, salle de bains en commun à deux chambres, possibilité réchaud, disponible uniquement pour le mois de décembre. Loyer : 850 F TTC/mois. Disponible le 1er décembre 1991. Locataire souhaité : indifférent. Réf. C 227.

QUARTIER SAINT-CLAUDE

★ Dans immeuble, entrée propriétaire, dans un séjour, accès salle de bains et cuisine, chauffage au gaz, bus 2 et 4 proches. Loyer : 900 F TTC/mois. Caution : un mois de loyer. Disponible de 1er octobre 1991. Locataire souhaité : étudiant(e) région. Réf. C 676.

QUARTIER LES QUATRE VENTS

★ Dans immeuble entrée propriétaire, 7e étage, accès salle de bains et cuisine, chauffage central. Loyer : 950 F TTC/mois, caution : un mois de loyer, disponible le 09.10.91.

Locataire souhaité : étudiant(e) région. Réf. C778

Une de ces chambres vous conviendrait ?

Venez au CUI rencontrer le responsable du service logement (de 14 h à 16 h 30 du lundi au vendredi).

NB — Aucune coordonnées n'est transmise par téléphone ou par courrier.

PROPRIÉTAIRES de chambres meublées**LE SERVICE LOGEMENT DES JEUNES**

vous offre gratuitement la possibilité de trouver le locataire souhaité

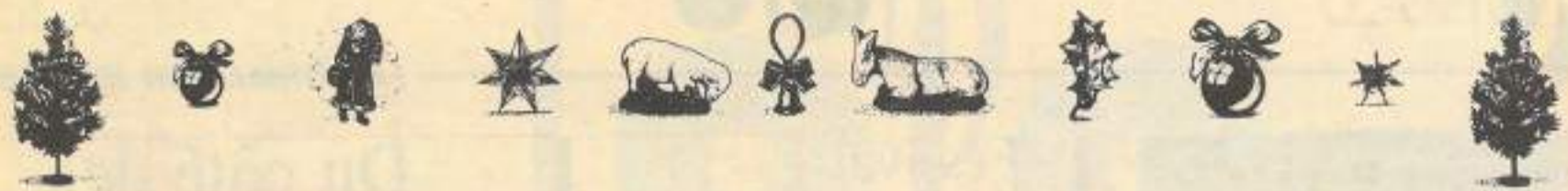
TÉL. 81.83.20.40**BILAN DE LA RENTREE** Offres : 260
Locations : 257**99 %** DE NOS PROPRIÉTAIRES SATISFAITS**DES REPRISES A TOUT CASSER!**sur 100 véhicules
5000, 6000 ou 7000 F
RENAULT Occasions

Des reprises à tout casser: RENAULT BESANÇON vous propose du 11 au 22 octobre 5000, 6000, ou 7000 F de reprise minimum de votre ancien véhicule si vous le possédez depuis au moins 6 mois pour l'achat d'un véhicule d'occasion signalé "5000F", "6000F", ou "7000F". Offre réservée aux particuliers.

Un choix exceptionnel: 200 véhicules d'occasion RENAULT ou d'autres marques que RENAULT. Le plus grand choix de la région se trouve chez RENAULT BESANÇON, la plupart des véhicules bénéficient de la nouvelle Garantie OR 12 mois pièces et main-d'œuvre dans toute l'Europe.

DU 11 AU 22 OCTOBRE

**RENAULT BESANÇON**
BD KENNEDY Tél 81 54 25 25*naturellement***LE PLUS GRAND CHOIX DE LA RÉGION**



DU 16 AU
28 OCTOBRE
LES 10 JOURS
CHAMPIONS
PEUGEOT



Pour un peu on se croirait à Noël.

**SIAB
PEUGEOT
BESANÇON**

Boulevard Kennedy
Tél. 81.80.50.44

*et son réseau
d'agents*

votre concessionnaire PEUGEOT TALBOT





Une assurance assistance pour TOPI Elle est comprise dans la carte jeunes. En vente au CIJ.

Les nouveaux conducteurs

Les jeunes gens de 16 à 18 ans, pratiquant l'apprentissage anticipé de la conduite peuvent, s'ils le désirent, devenir l'espace d'une semaine (celle des vacances d'automne), les ambassadeurs de cette pratique sur les routes de France.

Pour participer, il faut bien évidemment répondre aux critères d'âge et former une équipe composée d'un autre candidat bénéficiaire de l'A.A.C. et d'un accompagnateur. Le parcours reliera les départements et les villes de 19 académies. Parmi les étapes, Vesoul le 1er novembre.

Les frais d'inscription étant élevés, il vous faudra trouver un ou des sponsors acceptant de parrainer votre équipe.

Conditions d'inscriptions: Centre de culture de l'automobile et de la route, BP 149, 91249 Saint-Michel. Tél. 16 (1) 69.04.91.14.

Rock'n roll Carcas... sonne!

Musiciens français et allemands non professionnels ont rendez-vous du 26 octobre au 2 novembre à Carcassonne pour accorder ensemble, malgré la barrière de la langue, leurs « violons ». Travail autour divers instruments de musique, autour de la voix mais aussi « méga » concert final, c'est le « cocktail » prévu!

Coût du stage: 950F nourri logé...

Les frais de voyage seront remboursés selon les directives de l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Inscriptions: Roudel, 11250 Ladern, tél. 68.69.46.88.

Festival des jeunes créateurs

Pour sa quatrième édition, le Transfac de Tignes 1991 se confirme comme un Festival de découverte de jeunes créateurs, sélectionnés par leurs aînés.

Une cinquantaine de jeunes créateurs, tous domaines de création confondus, ont donc rendez-vous du 14 au 21 décembre à Tignes.

Parmi eux, sept recevront le trophée du jeune créateur leur offrant la possibilité d'être primés, médiatisés et diffusés.

Pour participer, le créateur candidat devra être âgé de 30 ans au plus et adresser sa candidature avant le 30 octobre.

A chaque section correspondent des conditions. Pour plus d'infos: CIJ, 27, rue de la République, 25000 Besançon ou Transfac de Tignes, 28, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris.



Une station de renom pour l'accueil de jeunes talents.

Centre Information Jeunesse

27, rue de la République
25000 BESANÇON - Tél. 81.83.20.40

Du côté de Jeunesse & Sports Objectif Europe

Le 26 juin 1991, le Conseil des ministres de la Jeunesse dans les divers Etats membres a donné son accord pour que soit lancée la seconde phase du programme jeunesse pour l'Europe.

L'objectif choisi pour cette deuxième phase est de promouvoir et accroître les échanges de jeunes dans toute la Communauté européenne. Non pas 82.000 (nombre de jeunes ayant bénéficié de ce programme « jeunesse pour l'Europe » au cours des trois dernières années) mais près de 140.000 jeunes sont ainsi espérés avec une volonté d'intégrer les jeunes défavorisés que cela soit pour des raisons socio-économiques, géographiques ou personnelles.

Concrètement

Ce programme accorde une aide directe aux projets de jeunes de 15 à 25 ans qui ont pour but l'échange et la mobilité dans les pays de la C.E.E. Cette aide ne pourra toutefois dépasser 50% du coût total du projet.

Contactez la direction régionale Jeunesse et Sports, 27, rue Sancey, 25044 Besançon cedex. Tél. 81.51.50.25, poste 429, avant le 1er novembre (pour un projet ayant lieu entre le 1er janvier et 31 mars 1992) avant le 1er février 1992 (pour un projet se déroulant entre le 1er avril et 31 août 1992).

« Musées en tête! »

Les directives de Jack Lang ont donné lieu à l'organisation de diverses manifestations au sein des musées franc-comtois pendant le mois d'octobre. Certains vous ouvrent gratuitement leurs portes, d'autres mettent à votre disposition de nombreux « outils » pour une meilleure appréhension du monde de l'art.

Doubs

- Musée de la Résistance de Besançon:
 - Projection permanente du film « Le Dernier Mur » réalisé par Geneviève Joutard et qui retrace les itinéraires des résistants franc-comtois.



- Présentation des dernières acquisitions: presse et tracts clandestins du Front National.

- Les 26 et 27 octobre: « Apportez un objet de mémoire au musée et racontez-en l'histoire » est le thème de l'animation proposée.

- Musée des beaux-arts de Besançon:
 - Entrée gratuite en octobre.
 - Expositions: « Jean Lascie » oeuvre sur papier (1911-1940) jusqu'au 2 décembre; « Un Paradis bisontin », nouvelle présentation permanente des sculptures médiévales; « Charles Wack », oeuvres graphiques de la collection Besson jusqu'au 18 novembre; « Le Regard au musée », expo présentant le travail d'animation au musée.

- Animation: conférences, visites commentées des expos par Mathieu Pinette, conservateur.

- Musée du château de Montbéliard:
 - Entrée gratuite pour l'expo de Hans Hartung « oeuvres extrêmes » jusqu'au 27 octobre.
 - Animation mercredi 23 octobre, accueil de classes nature.

- Musée Beurrier de Montbéliard:
 - Entrée gratuite les samedis et dimanches d'octobre, de 14 h à 17 h, pour tout public et les jeudis et vendredis, de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 16 h, pour les scolaires.

- Musée Courbet d'Ornans:
 - Exposition « Les paysages des vallées de la Loue, du Lison et de la Brème ».
 - Timbres et cachets présentant la vie de Courbet.

- Musée municipal de Pontarlier:
 - Exposition « Les peintres de l'atelier de Port royal et l'absinthe » jusqu'au 6 janvier 1992.

- « Un peintre, un livre », tableaux de peintres comtois et livres bibliographiques qui leur sont consacrés. Jusqu'au 3 novembre.
- Lecture d'un texte par Roland Botheret le 19 ou 20 octobre.

- Musée des beaux-arts de Lons-le-Saunier:
 - Exposition d'estampes contemporaines.
- Musée d'archéologie de Lons-le-Saunier:
 - Exposition « préhistoire dans le Jura » jusqu'au 18 novembre.

- Animations avec les scolaires.
- Projection du film « Les Sagais d'Arlay ».
- Séance de confrontation de techniques expérimentales de taille de sagais magdaléniennes...

- Musée du jouet de Moirans:
 - Vendredi 25 octobre, de 10 h à 12 h, les industriels du jouet du massif jurassien présentent leurs fabrications anciennes.

- Samedi après-midi: fabrication de casse-tête en bois par un artisan jurassien.
- Samedi 26 en soirée: projection de films sur le jouet.
- Entrée gratuite les 25 et 26 octobre pour toute personne apportant un jouet ancien.

Haute-Saône

- Musée Georges-Garret de Vesoul:
 - Exposition « campagnes et monastères mérovingiens » jusqu'au 8 décembre.

- Expositions dossiers à partir de 8 oeuvres.
- Découverte des collections archéologiques à l'aide d'un parcours enquête mis à la disposition des 8-15 ans.

- Musée départemental de folklore de Champlitte:
 - Exposition de gravures de mode de 1810 à 1880.

Territoire de Belfort

- Musée Japy de Beaucourt:
 - Inauguration de nouvelles réserves et présentation des acquisitions.
 - Exposition autour d'objets religieux protestants et catholiques.